

ÉTUDE 2021



EXTRÊME DROITE ET ATTEINTES À LA DÉMOCRATIE : POUR UN RÉVEIL POLITIQUE ET CITOYEN



Florence Vierendeel

Chargée d'études et de communication politique
florence.vierendeel@solidaris.be

Merci à François Pearl, Noémie
Van Erps et Fanny Colard.

Toutes nos publications sont téléchargeables sur notre site :
www.femmesprevoyantes.be/publications/



Sous licence Creative Commons

SOMMAIRE

INTRODUCTION	04
PARTIE 1	06
EXTRÊME DROITE ET CRISE SANITAIRE : UN COCKTAIL DANGEREUX	
1. Le renforcement de l'extrême droite et du populisme en Europe	07
2. La fragilisation de nos démocraties en cette période de crise sanitaire	10
3. Une menace directe pour les droits des femmes et des minorités	15
4. Le succès des théories du complot, les réseaux sociaux et la polarisation de la société	19
PARTIE 2	25
EN ROUTE VERS UN RÉVEIL POLITIQUE ET DÉMOCRATIQUE !	
1. Comprendre les stratégies mises en place par l'extrême droite pour mieux les combattre	26
2. Garantir l'état de droit et réinvestir dans la justice	28
3. Renforcer le poids de la société civile et la participation citoyenne	30
4. Lutter contre toutes les formes de discrimination, dont le racisme et l'islamophobie	33
CONCLUSION	36
POUR UN RÉCIT ET UN FRONT COMMUN DE GAUCHE	
RÉFÉRENCES	39
BIBLIOGRAPHIE	51



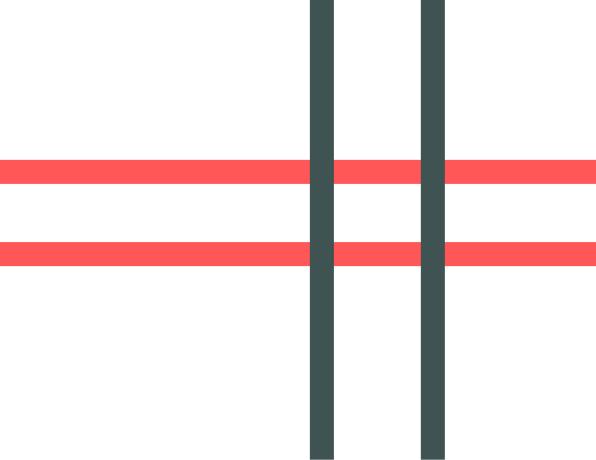
RÉSUMÉ

Aujourd’hui, notre société est confrontée à un contexte de crises multiples : sanitaire, sociale, économique, politique, écologique ou encore démocratique. De multiples enjeux se présentent à nous et les réponses qui y sont apportées, collectivement, sont susceptibles de déterminer nos conditions de vie sur le long terme. Or, l’extrême droite, faite de repli sur soi et de considérations sécuritaires, gagne du terrain en Europe et représente une menace réelle, qu’il est nécessaire d’adresser de front.

Comprendre les raisons de son succès, identifier les manifestations des atteintes à notre démocratie ou

encore rendre compte des conséquences de ce climat ultra-conservateur sur les droits des femmes et des minorités, sont une priorité pour être en mesure de construire et de défendre un contre-projet de société plus juste, plus égalitaire et plus inclusif.

C’est ce que cette étude d’éducation permanente se propose d’explorer, sous un regard genre, et dans l’optique d’asseoir la nécessité de développer un front commun de gauche fort, actif et engagé via, par exemple, la lutte contre le racisme ou le renforcement de la participation citoyenne et de l’État de droit.



INTRODUCTION

L'année 2020 a été marquée par un événement qui a bouleversé, à l'échelle mondiale, nos modes de vie : la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19. Très vite, trois constats se sont imposés en Belgique :

- La pression insoutenable subie par nos réseaux de soins de santé, déjà essoufflés/fragilisés depuis de nombreuses années par la gestion néolibérale du secteur ;
- La gestion de cette crise, pointée comme hasardeuse, par nos gouvernements, éparpillés dans un système politique complexe et peu préparés à réagir dans l'urgence ;
- La capacité de résilience de la population, qui s'est organisée pour pallier aux déficits de l'État, notamment en fabriquant du matériel de protection sanitaire.

Sans surprise, les femmes, infirmières sur le terrain, confectionneuses de masques, ou encore têtes pensantes de l'organisation au sein des foyers, ont subi de plein fouet les effets en cascade de cette pandémie.

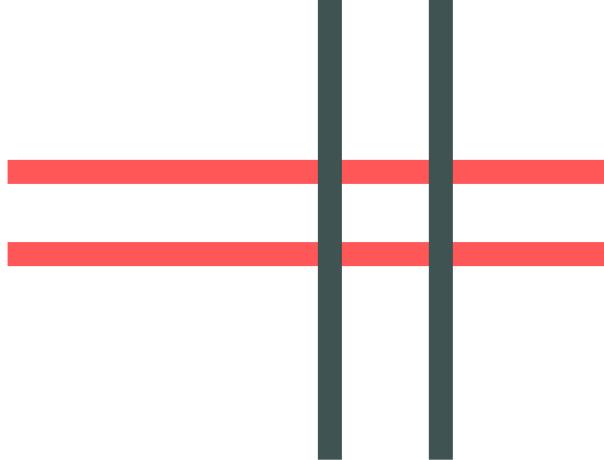
Mais d'autres menaces, plus pernicieuses, se sont également distillées et renforcées durant cette période d'instabilité. De plus, après cette année écoulée, de nombreuses voix retentissent de plus en plus dans la sphère publique quant à l'état de notre démocratie, malmenée par des mesures sanitaires restrictives et sécuritaires ainsi qu'une montée progressive des discours populistes et nationalistes.

C'est pourquoi cette étude propose d'analyser plus en profondeur un certain nombre d'enjeux socio-politiques globaux qui traversent notre société, accentués par la crise actuelle. En tant que mouvement d'éducation permanente féministe, de gauche, et acteur de la société civile belge, nous estimons que ces questions sont intrinsèquement liées à notre défense d'un monde plus juste, plus égalitaire et plus inclusif. Par ailleurs, cette étude tend à participer au développement d'un projet de société dans son ensemble,

résolument progressiste et anticapitaliste, en dénonçant toute une série de mécanismes oppressifs à l'œuvre et en offrant des pistes d'action concrètes pour les contrecarrer.

Cette étude se divise donc en deux chapitres. Dans un premier temps, nous élaborerons un portrait non-exhaustif de l'extrême droite et du populisme, pour tenter d'identifier les causes sous-jacentes à leur popularité et les stratégies qui y sont liées. Par après, nous exposerons certains effets néfastes de la gestion de la crise sanitaire sur notre démocratie, entre approche descendante, déni du débat parlementaire et conflits d'intérêts. Nous mettrons également en évidence les reculs opérés en Europe durant cette pandémie par rapport aux droits

des femmes et des minorités ainsi que le rôle joué par les réseaux sociaux dans la propagation des théories du complot et la popularisation de la société. La seconde partie aura, quant à elle, pour objectif de déconstruire, pour mieux combattre, plusieurs approches qui tendent à renforcer l'extrême droite et à légitimer le racisme dans notre société. Dans ce cadre, nous recommandons la protection active de l'État de droit, l'injection de budgets dans la justice ou encore le renforcement de la participation citoyenne. Enfin, la conclusion proposera la construction d'un récit et d'un front commun de gauche, tant en Belgique qu'en Europe, dans l'optique d'un changement radical de paradigme à la veille d'une relance « post-Covid ».



PARTIE 1

EXTRÊME DROITE ET CRISE SANITAIRE : UN COCKTAIL DANGEREUX

Depuis quelques années, l'Europe connaît une montée de l'extrême droite et du populisme au sein de la plupart des paysages politiques des pays qui la composent [1]. Ce phénomène, complexe, semble souvent difficile à endiguer. D'autant plus que le contexte de pandémie actuel apparaît comme étant propice à son renforcement. En effet, les dénis démocratiques qui accompagnent l'imposition des mesures sanitaires provisoires mais néanmoins liberticides à la population ne favorisent pas l'amélioration de notre État de droit [2]. Pire, les gouvernements européens les plus conservateurs exploitent cette insécurité ambiante pour restreindre,

de manière pérenne, certains droits, et plus précisément, ceux des femmes et des minorités. Ce chapitre tend dès lors à rendre compte qu'inévitablement liés, ces processus façonnent un climat peu propice à la solidarité et à la remise en question de nos modes de fonctionnement, pourtant plus que nécessaires.

1. Le renforcement de l'extrême droite et du populisme en Europe

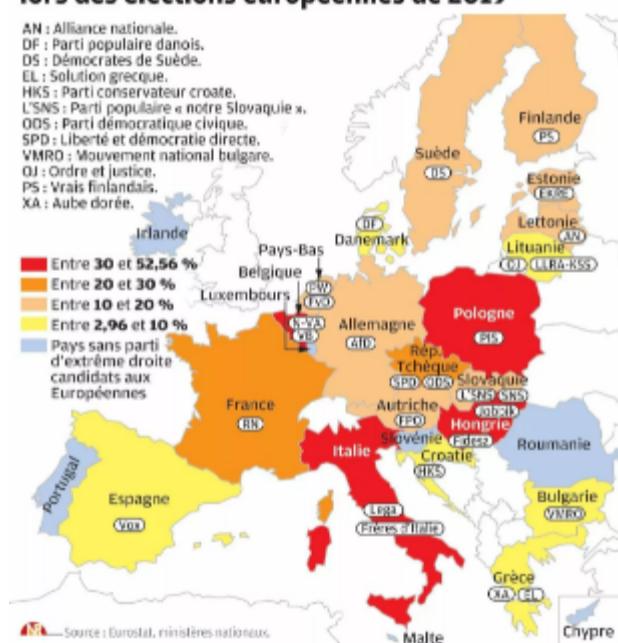
Souvent employés indistinctement dans l'espace public, l'extrême droite et le populisme sont des termes qui recouvrent pourtant des réalités différentes. Au sein de la communauté scientifique, la définition de l'extrême droite ne fait l'objet d'aucun consensus [3]. Le politologue Jérôme Jamin lui attribue toutefois trois critères récurrents : «*La croyance en l'inégalité entre les peuples, les cultures, les civilisations, les races et les individus, [...] considérée comme immuable, [...] l'attachement à la Nation, qui est un rempart contre l'ennemi extérieur et [l'idée] qu'il faut agir de manière radicale*» [4]. Par ailleurs, selon l'analyse de Benjamin Biard, les partis d'extrême droite en Europe de l'Ouest [5] reposent sur trois caractéristiques communes : «*Le rejet de l'immigration, voire la xénophobie, un projet autoritaire en matière de sécurité intérieure et une rhétorique antisystème et hostile aux partis politiques traditionnels*» [6]. Au-delà de ces similitudes, l'extrême

droite demeure hétérogène selon, notamment, le pays et/ou la culture [7]. Ainsi, celle-ci peut prendre de multiples formes : néo-nazie, intégriste, souverainiste, eurosceptique ou encore nationale-populiste [8]. Et ce sont justement ces dernières qui tendent à s'imposer sur le Vieux continent [9].

Pour le spécialiste néerlandais Cas Mudde, le populisme est «une idéologie qui considère la société comme étant divisée en deux catégories morales : le «bon» peuple et les élites corrompues» [10]. Et seul·e·s les populistes représentent ce «bon», ce «vrai» peuple [11]. C'est ce que le politologue allemand Jan-Werner Müller nomme «le monopole moral de la représentation», en opposition au pluralisme [12], qui est pourtant un élément central de nos institutions démocratiques [13]. À noter que cette approche est loin de se limiter à une couleur politique ou à

une catégorie d'électrices·teurs [14]. En effet, en fonction de l'ancrage idéologique (de gauche ou de droite), le peuple et ses ennemis ne seront, par exemple, pas définis de la même façon [15]. Toutefois, en Europe, ce sont avant tout les populistes de droite, et notamment d'extrême droite, qui émergent [16]. Cette percée se ressent depuis une quinzaine d'années, en témoigne leurs scores aux dernières élections législatives européennes (voir ci-dessous), leur présence au sein de certaines assemblées parlementaires ou même leur accès au pouvoir au niveau national, comme c'est le cas en Autriche ou encore en Italie [17].

Des extrêmes qui ont conforté leur progression lors des élections européennes de 2019



Ces partis disposent donc d'une capacité d'influence de plus en plus importante sur les décisions politiques qui s'opèrent au sein du continent européen [18]. Ce phénomène s'explique notamment par leur normalisation et leur légitimation au sein de la société due, en partie, à l'adaptation et au «lissage», au fil des ans, de leurs discours et de leurs stratégies [19]. Beaucoup de ces partis utilisent d'ailleurs la voie démocratique pour parvenir à leur but final: gouverner. En s'appuyant sur les valeurs du système néolibéral actuel, ils usent d'arguments de «façade», tels que le droit à la liberté d'expression, et créent la confusion quant à leur idéologie profonde [20]. Sous cette apparence trompeuse, leur cheval de bataille n'est plus la «race» mais bien la religion et la culture en postulant qu'il faut protéger la Nation des terroristes et de l'État islamique [21].

Ce positionnement participe dès lors à leur popularité grandissante. Mais tant le contexte social qu'économique

« La démocratie connaît une crise sans précédent. Plus de la moitié des pays en Europe (56 %) souffrent d'érosion démocratique. »

politique, culturel ou encore géographique est susceptible de jouer un rôle dans l'émergence et le succès, ou non, de ces partis politiques. Très souvent, la crise économique de 2008 et ses conséquences [22] ainsi que la «vague migratoire» [23] de 2015 et les attentats sont évoqués en tant que facteurs facilitants et/ou aggravants (mais non déterminants), créateurs d'un sentiment d'insécurité, terreau fertile de l'extrême droite [24], alimenté par certains médias.

En parallèle, la démocratie connaît une crise sans précédent. « *Plus de la moitié des pays en Europe (56 %) souffrent d'érosion démocratique* » [25] caractérisée, majoritairement, par une réduction du contrôle exécutif [26] et une diminution de l'espace civique [27]. Par ailleurs, la mondialisation, l'instabilité des marchés financiers, la crise écologique, la numérisation, ou encore l'instantanéité de l'information sont autant de phénomènes fulgurants qui peinent à être maîtrisés et intégrés dans une vision sur le long terme [28]. En découle une peur de

l'avenir et du déclin, à laquelle les gouvernements « traditionnels » n'apportent que peu de réponses [29]. Une partie de l'électorat a donc l'impression que tous les partis politiques sont incompétents et qu'il n'existe pas d'alternative au « *business as usual* », hormis les propositions radicales de l'extrême droite qui prône une « véritable » transformation [30].

La Belgique n'est malheureusement pas épargnée. En Flandre, les résultats historiques du Vlaams Belang lors des élections de mai 2019 s'expliquent par divers facteurs: une communication ciblée et accrue sur les réseaux sociaux, le rajeunissement de leurs figures politiques, l'effritement du cordon sanitaire [31], la question migratoire et sa gestion à la limite de l'inhumanité par le gouvernement Michel ou encore l'élargissement de leurs thématiques de prédilection, telles que la promesse d'une réduction de l'âge de retraite aux (seul·e·s) Flamand·e·s [32].



Ces constats sont inquiétants puisque l'extrême droite représente un véritable danger. Son ancrage raciste, suprémaciste [33] et identitaire se répand vite et en nombre, notamment en ligne, alimente les théories du complot et menace les balises posées par les lois anti-discriminations [34]. De plus, se cache derrière ce panel idéologique un appel clair à la violence, en témoigne le Vlaams Belang qui conseille à ses militant·e·s de fréquenter les salles de tir [35]. Cette politique basée sur l'exclusion s'accompagne toujours d'une tendance autoritaire et radicale [36], synonyme

d'un recul démocratique [37]. Les partis d'extrême droite qui siègent à l'Europe (malgré leur euroscepticisme affirmé) sont toutefois, jusqu'à maintenant, incapables de s'unir et de former un groupe solide au sein du Parlement [38]. Mais ce blocage peut justifier, dans la tête de certain·e·s électrices·teurs, un passage à l'acte nécessaire pour imposer le type de société qu'elles·ils souhaitent [39]... Et la crise actuelle « *paraît en capacité de pouvoir au moins fidéliser les clientèles acquises par les extrêmes droites et aggraver les processus de radicalisation violente* » [40].

2. La fragilisation de nos démocraties en cette période de crise sanitaire

Sous couvert d'impératifs sanitaires, la pandémie du Covid-19 a amené les différents gouvernements du monde entier à imposer des mesures spécifiques, urgentes et, à priori, exceptionnelles et provisoires à leurs

populations afin de limiter la propagation du virus. Ce contexte particulier apporte dès lors son lot de questions quant à la légalité et au bien-fondé de ces directives au regard de la limitation de nos libertés

fondamentales, garanties par nos Constitutions [41].

Loin de remettre en cause l'obligation tant politique que morale et juridique d'agir face à la crise sanitaire [42], de nombreuses voix s'élèvent pour souligner que sa gestion globale s'est révélée peu propice à une consolidation de nos démocraties. Au contraire, celle-ci illustre avec brio la dynamique «*top down*» utilisée par le pouvoir, où les citoyen·ne·s sont soumis·e·s à des décisions à propos desquelles elles·ils n'ont pas été consulté·e·s. Cette approche descendante et paternaliste, basée sur l'explication infantilisante et autoritaire plutôt que sur la concertation, peine dès lors à susciter l'adhésion de la population, pourtant essentielle à la réussite d'une politique publique. Entre les injonctions contradictoires, la profusion d'informations alarmistes, le manque de transparence sur certains dossiers et l'absence de débats de fond avec la société civile [43], la parole publique perd d'autant plus sa légitimité, pourtant déjà affaiblie [44]. Couplée à un monitoring et à une réglementation punitive, cette approche méprise d'emblée les capacités d'autogestion de la population [45]. Tous les ingrédients sécuritaires ont été mobilisés pour

perpétuer ce que Thibault Scohier appelle un «cocktail juridique habituel qui se veut répressif et vertical» [46]. Or, l'essence même d'une société démocratique est le débat public et le partage d'idées, notamment sur l'équilibre à adopter entre droit à la vie privée, droit à la santé ainsi qu'à la sécurité à travers les dispositifs actuels de contrôle et de surveillance, tels que l'utilisation de nos données dans le cadre du tracing (traçage) [47].

Tant le confinement que le déconfinement nous ont donc forcé·e·s à modifier, par phase, nos modes et nos rythmes de vie, tels que notre rapport au travail, notre accès à l'espace public, notre droit à nous rassembler ou encore à manifester [48]. Ces mesures drastiques se sont rapidement «normalisées» sans être explicitement débattues, ce qui a pour conséquence de modifier notre rapport à la démocratie [49]. Et c'est notamment à travers la mise en place de ce qu'on appelle les pouvoirs spéciaux en Belgique que ce mécanisme s'est déclenché. Accordé à l'exécutif, c'est-à-dire aux gouvernements, ce régime d'exception permet, dans une situation d'urgence, d'éviter le parcours législatif habituel et

d'adopter des mesures via arrêtés ministériels [50]. Mais celui-ci peut rapidement poser problème. Premièrement, parce qu'il s'agit d'une porte ouverte à la légifération abusive, même si celle-ci est censée être strictement limitée aux matières en lien avec l'urgence identifiée, dans ce cas-ci la gestion de la crise sanitaire [51]. Deuxièmement, parce que ces mesures ne s'appuient pas toujours sur des dispositions légales assez solides. En effet, un arrêté est «*un règlement édicté par le pouvoir exécutif pour exécuter une norme de droit adoptée par le pouvoir législatif*» [52]. Au niveau fédéral, cette norme de droit est une loi, qui prévaut, en terme de hiérarchie, sur un arrêté [53]. Celle-ci doit donc exister au préalable et légitimer l'arrêté en question. Or, ici, l'inverse peut se produire. Et troisièmement, parce que ce processus omet le débat parlementaire dont l'une des fonctions premières est le contrôle du gouvernement. Ce sont en effet les parlementaires qui sont élus par la population et qui la représentent, non pas les Ministres.

Or, c'est dans ce cadre que les mesures prises pour lutter contre le Covid-19 (limitation des déplacements vers et en dehors de la Belgique, fermeture de certains établissements ou encore suspension de l'obligation scolaire) ont vu le jour [54], imposant aux citoyen·ne·s des restrictions majeures et prolongées en terme de libertés [55].

Un processus jugé tout à fait antidémocratique par de nombreuses·eux juristes et constitutionnalistes [56], surtout que leur prolongation a continué à être actée par arrêté sans communication ni transparence envers la population [57] et sans consultation du Conseil d'État [58]. De plus, ces règles s'accompagnent de sanctions pénales à tous les niveaux de pouvoir, or leur manque de clarté donne lieu à une application arbitraire et inégale [59]. Notons par ailleurs que la «*l'article 12 de la Constitution prévoit le principe de la légalité pénale: pour nous punir, il faut une loi*» et non un arrêté ministériel [60]... Ce chaos juridique plonge dès lors les citoyen·ne·s dans

« Nul ne possède de solution miracle face à cette pandémie mondiale et aucun discours n'est omniscient. »

une incompréhension totale qui compromet leur accès à la justice [61].

Cette situation illégale a donc poussé la Ligue des droits humains et son équivalent néerlandophone, la Liga voor Mensenrechten, à introduire une action en justice contre l'État belge le 22 février 2021. Ce qui a mené, le 31 mars 2021, à sa condamnation par le tribunal de première instance de Bruxelles, requérant le retrait de ces mesures dans les 30 jours, sous peine d'une amende de 5.000€ par jour une fois l'échéance atteinte. En effet, pour la juge, les arrêtés concernés ne reposent pas sur une base légale suffisante, les lois évoquées par l'État étant jugées inadéquates et inadaptées pour fixer de telles obligations [62]. Suite à ce jugement, le gouvernement fédéral a décidé de faire appel et de préparer, en parallèle, un avant-projet de loi « pandémie » pour fixer un cadre légal palliant aux manquements pointés par la justice et permettant de se

prémunir en cas de prochaine pandémie [63]. Mais pour une partie de l'opposition (CDH, Défi, NV-A), ce stratagème est loin d'être suffisant puisque le gouvernement continue à édicter les règles et non pas les élus·e·s, c'est-à-dire les parlementaires qui représentent les citoyen·ne·s [64].

S'ajoutent à ce déni démocratique des prises de positions et des conflits d'intérêt assez hasardeux, où la parole, pourtant disparate, de certain·e·s expert·e·s de la santé prend le dessus sur la parole citoyenne et se confond à la parole politique [65] (et inversement) et où le secteur financier continue à triompher. Ce monopole de la parole et des espaces médiatiques et décisionnels pose d'autant plus question que nul ne possède de solution miracle face à cette pandémie mondiale et qu'aucun discours n'est omniscient [66]. Prétendre le contraire est un mensonge. Et si ce mensonge plaît et rassure, il comporte un désavantage important puisqu'il ne laisse aucune

place à l'expérimentation. Celle-ci, si elle est acceptée et reconnue, permet de procéder par essais et erreurs tout en intégrant une forme de pluralité, où l'intégration des mouvements sociaux et des dimensions sociales est jugée indispensable [67]. Malheureusement, ces aspects n'ont été que peu pris en compte depuis le début de cette crise... En témoigne par exemple, à l'époque, la composition du GEES (groupe d'expert·e·s sur la stratégie de sortie de crise), où seule la directrice de la Fédération des services sociaux (FdSS), Céline Nieuwenhuys, y représentait le secteur social, parmi des profils médicaux, juridiques et économiques [68].

Ainsi, la gestion de la crise démontre, une fois de plus, l'emprise dévastatrice du système néolibéral sur nos modes de fonctionnement, en témoigne la «guerre» mondiale actuelle autour de la fabrication et de l'acquisition de vaccins contre le Covid-19 [69], où le profit, caractérisé par les lobbys pharmaceutiques, tend à primer sur le bien-être collectif. Ce même mode de pensée a d'ailleurs

profondément essoufflé le secteur des soins de santé [70], expliquant en partie notre incapacité à réguler cette pandémie, pourtant prédictive depuis des décennies par les scientifiques [71].

Si le droit à la santé est si prégnant aujourd'hui, pourquoi ne pas investir massivement dans un système de prévention et d'anticipation? En réalité, l'économie et sa relance sont restées et restent au cœur des préoccupations politiques. Ce parti pris, traditionnellement attribué à la droite, est le paradigme capitaliste au sein duquel nous évoluons toutes et tous aujourd'hui et qui pousse nos élites politiques à opérer des choix qui auront des conséquences néfastes (en matière de santé physique et mentale, d'inégalités sociales ou encore de confiance en nos élu·e·s) sur le long terme. À cet égard, les couleurs politiques s'effacent pour laisser place à un constat collectif et global : la nécessité de sortir de cette spirale infernale et de changer notre société de manière systémique et ce, au plus vite.

3. Une menace directe pour les droits des femmes et des minorités

« *N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant.* » Cette célèbre citation de Simone De Beauvoir continue, tristement, à résonner en beaucoup d'entre nous en ces temps de pandémie. Dès 1949, cette philosophe française nous alerte avec justesse sur les dangers susceptibles de se produire en période de déstabilisation, touchant plus spécifiquement les femmes, frange de la population qui demeure dévalorisée et discriminée dans une société profondément patriarcale.

Or, les crises (financière, terroriste, « migratoire », sociale, politique) s'enchaînent au point où celles-ci s'entremêlent. La journaliste et

militante américaine Naomi Klein analyse dès 2007 dans son livre « La stratégie du choc : la montée d'un capitalisme du désastre » la manière dont le pouvoir et les élites profitent des crises majeures pour mettre en place des politiques ultralibérales [72] qui sont loin, très loin, de s'attaquer judicieusement au plus grand défi du siècle : la crise climatique. L'économiste Sandrine Rousseau appuie cette théorie : « *Les climats anxiogènes sont propices à l'édiction de lois, restrictions et règlements [qui] n'ont [parfois] que peu de liens avec la crise mais celle-ci sert d'écran de fumée* » [73].

Et la pandémie actuelle confirme cette technique effroyable. Préoccupée par la crise en cours et assommée d'informations multiples, la population n'est pas toujours en

mesure de détecter les failles institutionnelles et démocratiques qui s'installent, surtout si ses capacités d'action, telles que le rassemblement, sont restreintes. Certain·e·s politicien·ne·s en profitent dès lors pour forcer leur agenda politique en ratifiant des règles qui menacent les normes sociales, la protection de l'environnement ou encore les droits des femmes et des minorités [74]. Ainsi, en l'absence de protestations citoyennes dans les rues, le gouvernement chinois tente actuellement de mettre fin à l'autonomie de Hongkong [75] pendant qu'à l'autre bout du monde, le président brésilien Jair Bolsonaro instaure discrètement mais sûrement des mesures facilitant l'exploitation de la forêt amazonienne [76]... Les femmes, et particulièrement les

femmes précarisées et/ou issues de l'immigration, subissent de plein fouet et de manière disproportionnée les conséquences de cette crise sur leur quotidien. Surreprésentées dans les métiers dits du *care* [77], elles sont davantage exposées au virus du Covid-19 et subissent des conditions de travail déplorables (manque de moyens humains et financiers, horaires de travail abusifs, etc.). Les violences à leur égard ont augmenté, de même que leur taux de chômage, pendant qu'elles assurent la majorité des tâches domestiques et sont victimes d'une charge mentale exacerbée. En plus de cela, certains gouvernements, notamment européens, ne se gênent pas pour menacer et compromettre directement leurs droits les plus fondamentaux.



« Alors qu'à l'époque, la mobilisation des mouvements féministes dans l'espace public avait permis de faire pression et de geler le dossier, le gouvernement exploite ici le confinement de la population pour imposer ses valeurs rétrogrades et liberticides. »

En Hongrie, par exemple, les discriminations fondées sur le genre sur le lieu de travail ont explosé. Pourtant, les autorités préfèrent fermer les yeux sur les lacunes en matière de législation et d'accueil de la petite enfance [78]. Les femmes enceintes et/ou avec des enfants en bas âge sont les plus touchées par ces licenciements abusifs et ce manque de réponse collective à la prise en charge des enfants, ce qui nuit à leur autonomie financière [79]. L'accessibilité des femmes au marché de l'emploi est donc loin d'être gagnée et protégée. Tout comme leurs droits sexuels et reproductifs... En Pologne, le parti majoritaire ultracatholique PiS (Droit et Justice) n'a pas hésité à opérer un recul tout à fait scandaleux en la matière début de l'année 2021. L'avortement n'y est désormais plus autorisé, sauf en cas de viol ou d'inceste, ou lorsque la vie de la mère est en danger, une des législations les plus restrictives en Europe [80]. Le timing n'est pas anodin: alors qu'à l'époque, la mobilisation des mouvements

féministes dans l'espace public avait permis de faire pression et de geler le dossier, le gouvernement exploite ici le confinement de la population pour imposer ses valeurs rétrogrades et liberticides [81].

Les minorités LGBTQI+ sont tout autant concernées par ces abus de pouvoir. Ainsi, le premier Ministre hongrois, figure phare du populisme, s'est permis, en décembre 2020, de modifier la Constitution de son pays pour y prohiber l'adoption aux couples de même sexe et y inscrire une définition du genre, comprise comme étant une idéologie néfaste, notamment pour les enfants [82]. Ces deux amendements rejoignent tristement l'interdiction d'inscrire un changement de sexe à l'état civil [83]. C'est par ailleurs le discours extrêmement violent sur lequel s'est appuyé le PIS lors des dernières élections polonaises en juin 2020 [84] dans un pays où, depuis début 2019, des dizaines de districts se sont déclarées « zones sans idéologie LGBT » [85].

Ces mesures, ces prises de position et cette mentalité qui s'insinuent peu à peu dans l'Europe de l'Est ne sont pas à prendre à la légère. Cette malveillance peut rapidement se propager et menacer, sans détours et en toute « légalité » juridique, les droits humains fondamentaux de toute une partie de la population. Face à cette haine, le Parlement européen a réagi en se déclarant « zone de liberté » pour les personnes LGBTQI+ et en appelant la Commission européenne à lutter activement contre ces discriminations [86]. Les municipalités polonaises concernées ont alors, à l'époque, été privées de subventions, ce qui a mené certaines d'entre elles à revenir sur leur décision [87]. L'UE doit donc adopter des réponses fermes face à ce type de violations graves [88].

D'autant plus que la crise est, sans aucun doute, une opportunité d'instrumentalisation idéale pour ces

partis politiques. Les aspects sécuritaires mobilisés, tels que la fermeture des frontières, sont au cœur des programmes ultraconservateurs et autoritaires de l'extrême droite [89]. Par conséquent, ce contexte leur est tout fait favorable pour réaffirmer leur idéologie raciste en accusant les Chinois·e·s de la création du virus et les « étrangères·ers » de sa propagation, ce qui vient justifier leur combat contre la mondialisation et l'Europe en prônant un nationalisme exacerbé et excluant [90]. La politologue allemande Hannah Arendt étudiait déjà ce phénomène dans les années 50, au lendemain de la Seconde guerre mondiale. Pour elle, lorsque les individus sont isolé·e·s, qu'elles·ils doutent des faits et remettent en question les décisions étatiques, alors elles·ils sont la cible privilégiée pour la mise en place d'une politique totalitaire [91].

4. Le succès des théories du complot, les réseaux sociaux et la polarisation de la société

Ce doute qui plane au sein de la population est d'autant plus prégnant au regard d'un phénomène qui prend de l'ampleur dans notre société: le complotisme. Historiquement, «*il s'agit de discréder les acteurs révolutionnaires et progressistes*» [92] en postulant que leurs actions «*sont en fait le fruit de complots fomentés par une minorité mal agissante*» [93] qui sert ses propres intérêts. L'idée centrale est que la vérité est cachée à la population et qu'il existe, en réalité, une autre version des faits, qui vient démentir la version officielle [94]. Ces théories ne sont pas récentes et présentent de fortes similitudes avec l'idéologie de l'extrême droite puisqu'elles dénoncent la soi-disante corruption des élites et n'hésitent pas à affirmer leur animosité envers certains groupes d'individus jugés «menaçants» (tels que les Juifs, les musulmans, les femmes, les homosexuels, etc.). C'est par exemple sur cette base que s'est construite la

théorie du grand remplacement selon laquelle le pouvoir mondial organise, via l'immigration, le remplacement de la population occidentale [95]...

Malheureusement, ces théories séduisent aujourd'hui bien au-delà de la sphère extrémiste. Une enquête du Le Vif/Knack, réalisée début 2021, révèle qu'«un Belge sur trois adhère à au moins une théorie conspirationniste» [96]. Les raisons de ce succès sont multiples. Le contexte actuel, tel qu'exposé précédemment, est tout à fait propice à cette curiosité, voire à l'adhésion, à ces récits. Les crises à répétition, l'incertitude ambiante quant à l'avenir ou encore notre exposition à un surplus d'informations sont autant de facteurs, amplifiés par la pandémie, qui affaiblissent la confiance que les citoyen·ne·s sont susceptibles d'accorder aux figures d'autorité qui les entourent, telles que les gouvernements, les médias ou encore



les scientifiques. Comme l'explique la spécialiste Marie Tellier, la population est en manque de repères et ressent un mal-être global [97] qui se prolonge sans réel perspective de résolution. Les théories du complot apportent alors un sentiment d'appartenance à un groupe qui se comprend, qui se valorise en se disant plus réfléchi que les autres et qui poursuit, de manière active, une mission, un projet commun: divulguer «la vérité» [98]. De plus, ces théories permettent d'expliquer des phénomènes parfois énigmatiques et/ou complexes de manière simplifiée et unilatérale, ce qui tend à rassurer la population [99]. Le virus du Covid-19 a ainsi engendré, au regard de son apparition soudaine, de sa circulation mondiale et de son caractère inédit et inexpliqué, la propagation d'hypothèses en tout genre, sans aucun fondement scientifique avéré mais offrant des pistes d'éclaircissement à ce phénomène inquiétant.

Ces théories sont donc très efficaces et dangereuses. Elles partent d'une soi-disante «bonne» intention qui est de remettre en question ce qui nous entoure et s'emparent souvent de vraies informations qu'elles modifient et manipulent à leur guise. Elles créent dès lors la confusion et le doute permanents, ce qui signifie que les faits n'existent plus, que plus rien n'est objectif et certain, d'où l'impossibilité de les contrecarrer de manière rationnelle. «*L'absence de preuves n'est pas une preuve de l'absence du complot: c'est la preuve ultime du complot.*» [100] Elles empêchent le débat de fond en prônant une pensée unique, irréfutable, qui dénature la plupart des phénomènes de société de leur sens. Par exemple, les théories établissant des liens entre l'implémentation de la 5G et le vaccin contre le Covid-19 détournent le débat des questions éthiques fondamentales sur la liberté de choix,



« Dans un monde virtuel où les fake news, plus rentables car elles créent le « buzz », se propagent six fois plus vite que les informations vérifiées, beaucoup de citoyen·ne·s peinent à décrypter l'actualité et à décerner ce qui relève du vrai et du faux. »

d'une part, et l'utilité de cette technologie, d'autre part [101]. Elles insinuent aussi que toute opinion est permise, même les plus discriminatoires, celles-ci menant parfois à des actes violents « justifiés par la bonne cause » [102]. Par ailleurs, elles questionnent notre habilité à « faire société ensemble » puisque « *la plupart de ce que nous savons, nous le savons en faisant confiance au témoignage des autres* » [103]. Cette attitude complotiste pousse donc à rejeter peu à peu nos connaissances communes et notre Histoire dans l'oubli et à ne plus avoir confiance en rien ni personne [104]... D'où la porte ouverte à la mise en place de régimes totalitaires.

Notons par ailleurs que, selon une enquête française, 46% des personnes croyant à une théorie du complot déclarent s'informer en premier via les réseaux sociaux [105]. L'avènement de ces puissants outils de communication, propres à notre époque, est une aubaine pour les

complotistes. Nombreux et accessibles, ces canaux de diffusion se basent sur l'interconnectivité et facilitent grandement les échanges individuels, sans filtre et gratuits [106]. Or, ce modèle d'interactions « *accélère les mutations virales et désordonnées du contenu de l'information* » [107]. Sans oublier que le confinement, s'il a isolé physiquement la population, a entraîné une utilisation massive du numérique, intensifiant les discussions en ligne sans aucun garde-fou. Or, dans un monde virtuel où les *fake news*, plus rentables car elles créent le « buzz », se propagent six fois plus vite que les informations vérifiées [108], beaucoup de citoyen·ne·s peinent à décrypter l'actualité et à décerner ce qui relève du vrai et du faux. Les réseaux sociaux accentuent donc l'exposition aux théories du complot et Internet, de manière générale, permet une transformation des faits rapide, simple et efficace grâce, par exemple, aux plateformes de montage photos

et vidéos. Les mouvances d'extrême droite l'ont d'ailleurs compris. Celles-ci n'hésitent pas à exploiter les failles de ces nouveaux moyens de communication, en témoigne, par exemple, la campagne d'ingérence menée par la Russie [109] pour soutenir l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis en 2016, l'objectif sous-jacent étant de déstabiliser les démocraties occidentales en y créant la panique et le chaos [110].

Mais, au-delà de leur caractère instantané et de la dérégulation qui y règne, ces supports semblent avant tout jouer un rôle de validation auprès d'utilisatrices·eurs pour lesquel·le·s ces croyances complotistes sont déjà établies [111]. Deux théories tendent à expliquer ce phénomène : les bulles de filtres, façonnées par des algorithmes, et les chambres d'écho [112]. En effet, selon l'expert Eli Pariser, « *les réseaux sociaux nous enferment dans des "bulles" de pensée en nous présentant en permanence des idées avec lesquelles nous sommes déjà d'accord* » [113]. Les contenus auxquels nous sommes exposés sont donc sélectionnés par

des algorithmes, sur base de nos préférences, elles-mêmes déterminées via nos données (âge, profession, localisation, etc.) et nos comportements en ligne (*likes*, partages, etc.) [114].

C'est d'ailleurs comme cela que s'organise la publicité numérique ciblée, marché prospère qui génère des milliards d'euros [115]. Ce mécanisme aurait alors pour conséquence un isolement intellectuel ainsi qu'une réduction de la diversité des informations affichées [116]. D'autres chercheuses·eurs pointent plutôt ce qu'elles·ils appellent les chambres d'écho pour rendre compte d'une certaine radicalisation d'opinions. Elles caractérisent la tendance humaine à interagir et à se regrouper sur les réseaux sociaux sous forme de communautés virtuelles avec des individus qui partagent les mêmes idées et les mêmes intérêts qu'elles·eux, ce qui les renforce [117] et crée l'illusion que tout le monde se situe dans le même cadre idéologique. Les psychologues

utilisent plutôt la notion de « biais de confirmation » : même en restant confronté·e à différents types de contenus, l'être humain opère peu à peu un tri dans les informations auxquelles elle·il a accès et tend à rejeter celles qui s'opposent à ses croyances pour éviter la dissonance cognitive [118].

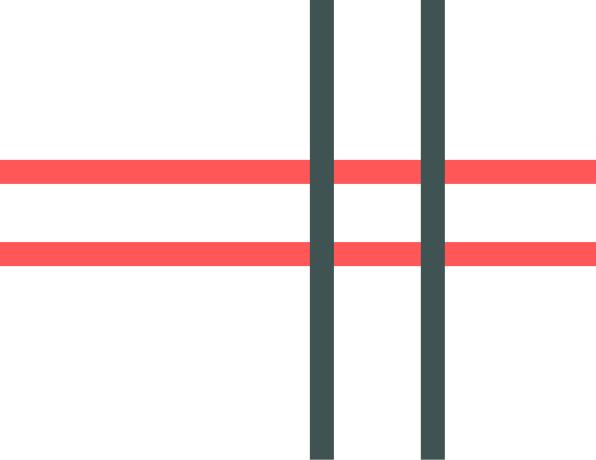
Bien que contestés par d'autres auteur·e·s, ces concepts nous invitent à questionner l'état de notre société, où la confrontation est devenue monnaie courante. Au regard de leurs fonctionnalités, les réseaux sociaux, sans pour autant en être la cause, favorisent cette polarisation de la société. Ainsi, les individus défendent de plus en plus une vision antagoniste, extrême et unique, qui gomme totalement le cas par cas et les spécificités de chacun·e. Cette binarité qui s'installe est encouragée, à tort, par les médias qui, plutôt que d'expliquer plus en profondeur les faits, appellent à nos émotions en organisant le débat autour d'un « pour » ou « contre » sans juste milieu. Cette fixation en deux camps opposés qui échangent de moins en moins entrave, de ce fait, nos capacités à vivre ensemble et à faire preuve de compréhension et d'empathie. Elle compromet aussi fortement nos

démocraties puisque celles-ci se fondent sur l'acceptation et le respect d'une pluralité d'opinions et donc des désaccords assumés qui reconnaissent la complexité du monde qui nous entoure [119]. C'est d'ailleurs pour cela qu'il existe une multitude de partis politiques.

À nouveau, cette évolution est le reflet d'un problème plus global et profond, à la fois identitaire, politique et social. Comme l'avance l'économiste Frédéric Lordon, ce retranchement dans des positionnements extrêmes est une manière de s'affirmer politiquement [120]. Vu que les élites au pouvoir pratiquent l'entre-soi et cadenassent les prises de décision, le peuple, dépourvu des moyens pour maîtriser son existence et développer sa pensée, procède à une réappropriation dans les conditions, médiocres, qui lui sont accordées [121]. Ce mécanisme est somme toute logique et témoigne d'un processus d'exclusion organisé par les forces dominantes, pourtant minoritaires, pour maintenir leur domination [122]. Dans ce cadre, « *le conspirationnisme n'est pas la psychopathologie de quelques égarés, il est le symptôme nécessaire de la dépossession politique et de la confiscation du débat public* » [123].

Face à cette culture délétère qui s'intensifie, plusieurs pistes d'actions se dessinent: l'éducation aux médias pour toutes et tous, l'accès massif à des informations de qualité, notamment sur le fonctionnement des théories du complot, l'apprentissage du *fact-checking* ou vérification des faits, le développement de l'esprit critique ou encore la lutte, à grande échelle, contre la désinformation sur les réseaux sociaux via la régulation des contenus en ligne [124]. Mais cela ne règle pas tout, loin de là! Il est temps de refuser la division, le séparatisme, la confrontation pour, au contraire,

favoriser l'écoute, la compréhension et la discussion pleine de nuances, en accordant une place à chacun·e dans le débat afin de réinstaurer un climat de confiance dans une société aujourd'hui morcelée et méfiante [125]. Pour le chercheur Olivier Klein, «la seule solution pour maintenir le dialogue [avec les personnes qui adhèrent à des théories du complot] est de tenter d'identifier des points d'accord» [126] et non pas de les affronter avec jugement. Nos forces politiques, mais aussi médiatiques et associatives ont donc un vaste chantier à entreprendre.



PARTIE 2

EN ROUTE VERS UN RÉVEIL POLITIQUE ET DÉMOCRATIQUE !

Comme le démontre ce premier chapitre, divers mécanismes au sein de notre société menacent directement nos États de droit et les valeurs démocratiques défendues par l'Union Européenne. La montée de l'extrême droite et du populisme, couplée à la crise sanitaire mondiale que nous connaissons et à ses conséquences préjudiciables, sont autant de phénomènes inquiétants qui ne peuvent être pris à la légère. C'est pourquoi rendre compte de cette situation est une première étape vers la prise de conscience et la mise en place d'actions permettant de développer et d'asseoir d'autres perspectives pour l'avenir, basées sur la justice sociale et climatique ainsi

que l'inclusion de l'ensemble de la population. Ce sursaut politique doit s'opérer maintenant, au risque de voir s'aggraver les conditions de vie de multiples catégories d'individus [127] ainsi que la mise en place d'un régime sécuritaire, voire liberticide et totalitaire. Pour y parvenir, de nombreuses pistes existent. En voici quelques-unes.

1. Comprendre les stratégies mises en place par l'extrême droite pour mieux les combattre

Comme nous l'avons vu, l'extrême droite est aux portes de nombreux gouvernements au sein des pays de l'Union Européenne. Ces partis politiques sont désormais organisés et structurés. Leurs résultats s'accroissent. Et face à leur normalisation, le blocage autrefois opéré par les partis traditionnels [128] s'amenuise peu à peu. Désormais, une attitude passive face à l'extrême droite dans l'espoir que celle-ci ne s'éteigne par elle-même n'est plus acceptable [129]. Afin de la contrecarrer efficacement, il y a lieu aujourd'hui de la comprendre et de l'appréhender de manière spécifique [130] afin d'éviter de tomber dans certains travers propres à cette lutte.

L'un des débats les plus fervents lorsque cette question est abordée concerne le concept de «désdiabolisation». Établi dans les années 80 par le Front National (FN) [131], ce terme désigne «une "contre-

offensive théorique" qui vise à inverser la charge du discours disqualifiant ("diabolisant") dont le FN serait l'objet» [132]. L'extrême droite se pose donc en victime lorsque celle-ci est exclue des débats et crie à la diabolisation par les partis et les médias dits «traditionnels», ce qui participerait à son succès. Mais, en contrepartie, lui accorder un espace de parole ne revient-il pas à légitimer ses propos et à enrichir ce processus de dédiabolisation ?

Ce cercle vicieux s'observe avant tout lorsque ces mêmes partis dits «démocratiques» s'emparent des thématiques phares de l'extrême droite et centralisent leur campagne autour, par exemple, de l'immigration. Ceux-ci orientent dès lors les débats et l'attention de la population sur ces questions, popularisent des opinions racistes tout en dénonçant les idées défendues par l'extrême droite sans jamais les déconstruire [133].

« La lutte contre l'extrême droite ne se gagnera donc pas en jouant sur les mêmes platebandes qu'elle ni en lui accordant une place centrale dans l'espace public, quelle qu'elle soit. »

Ainsi, plutôt que d'analyser les raisons (sociales, politiques, économiques) sous-jacentes qui mènent une partie de l'électorat à ce vote radical, ces partis « *poussent le curseur toujours un peu plus loin sur ce qu'il est acceptable de dire* » [134], banalisent des idéologies discriminantes et provoquent une surenchère et une droitisation globale de la société [135]. Ce « *qui bénéficie à ceux qu'ils entendent combattre* » [136].

La lutte contre l'extrême droite ne se gagnera donc pas en jouant sur les mêmes platebandes qu'elle ni en lui accordant une place centrale dans l'espace public, quelle qu'elle soit.

Il est temps, au contraire, d'offrir de réelles contre-propositions et perspectives de gauche à la population sur des thématiques fondamentales tout en limitant le champs d'action de ces partis politiques [137] sur base du principe non-négociable d'égalité et de non-discrimination, qui est la condition *sine qua non* à la liberté d'expression [138]. C'est pourquoi, en Belgique, le maintien et la protection du cordon sanitaire est, à notre sens, indispensable. Mais le combat ne s'arrête pas là et doit passer toute une série d'éléments clés, notamment développés ci-dessous.

2. Garantir l'état de droit et réinvestir dans la justice

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) définit l'État de droit comme suit: « *Un principe de gouvernance en vertu duquel l'ensemble des individus, des institutions et des entités publiques et privées, y compris l'État lui-même, ont à répondre de l'observation de lois promulguées publiquement, appliquées de façon identique pour tous et administrées de manière indépendante, et compatibles avec les règles et normes internationales en matière de droits de l'Homme. Il implique, d'autre part, des mesures propres à assurer le respect des principes de la primauté du droit, de l'égalité devant la loi, de la responsabilité au regard de la loi, de l'équité dans l'application de la loi, de la séparation des pouvoirs, de la participation à la prise de décisions, de la sécurité juridique, du refus de l'arbitraire et de la transparence des procédures et des processus législatifs.* » [139]

Ce principe est consacré dans l'article 2 du Traité sur l'Union Européenne (UE), ou Traité de Maastricht, qui fixe les bases communes à l'ensemble de ses États membres [140]. Aucune démocratie ne peut être effective sans le respect de cette valeur fondamentale [141]. Pourtant, celle-ci est mise à l'épreuve dans plusieurs pays de l'UE, qui, par exemple, ne garantissent pas toujours l'indépendance de la justice et/ou des médias, comme en Pologne ou en Hongrie [142]. Et au regard de la crise actuelle, de nouveaux obstacles apparaissent, tels qu'expliqués ci-dessus, à travers le contournement du débat parlementaire, l'affaiblissement de la confiance dans les pouvoirs publics ou encore la fermeture partielle de certaines juridictions [143].

Face à cette situation et aux logiques néolibérales [144], il apparaît que « sauver [l'État de droit] est un impératif catégorique » [145]. L'état d'urgence que nous connaissons actuellement demeure tout à fait inédit en temps de paix [146]. Il est impératif de marteler son caractère exceptionnel, limité dans le temps et de rappeler sa seule et unique utilité: sauver des vies [147]. En aucun cas celui-ci ne peut s'éterniser, créer des précédents, s'institutionnaliser ni justifier des atteintes pérennes à nos libertés fondamentales. Comme l'exprime si bien le sociologue Jacques Wels, « l'épidémie doit être contenue. Mais la façon doit dépendre d'une approche démocratique, basée sur des choix qui doivent être justifiés et validés démocratiquement » [148].

Ce processus est normalement assuré par la séparation des pouvoirs législatifs (Parlements), exécutifs (Gouvernements) et judiciaires (tribunaux). Et ce sont les Parlements qui, élus directement par la population, la représentent et engagent leur responsabilité à son égard [149]. Il est donc plus que temps que ceux-ci débattent de la gestion de la crise sanitaire en toute transparence, en donnant accès à l'ensemble des rapports établis par les expert·e·s, afin d'établir des mesures

claires et prévisibles, tel que le prévoit le principe de sécurité juridique [150].

Par ailleurs, un processus d'évaluation et de contrôle « post-Covid » (via des commissions d'enquête, par exemple) s'avère essentiel pour garantir l'exercice de notre démocratie [151] et rendre compte des erreurs potentiellement commises. D'autant plus que les défaillances actuelles, notamment au niveau de l'Union Européenne [152], alimentent les discours souverainistes ainsi que le repli identitaire, propres à l'extrême droite, voire aux partis de droite susceptibles de s'y allier, ce qui représente un risque conséquent [153].

Enfin, le troisième pouvoir, judiciaire, revêt une importance tout aussi particulière dans l'exercice de l'État de droit puisqu'il contrôle l'application des lois et statue sur leur (non-)respect, sur base d'un principe d'égalité. Pourtant, comme l'indique le président de l'ONG « RCN Démocratie & Justice », « cela fait vingt ans que la justice est délaissée et par les législateurs et par les exécutifs » [154]. Entre coupes budgétaires, marchandisation et logique managériale, les tribunaux sont débordés, la justice perd de son

essence en tant que service public d'intérêt général et son accès est fortement réduit (en particulier pour les personnes les plus précarisées) [155]. Or, c'est elle qui est le rempart face aux dérives arbitraires et abusives, souvent appliquées par les régimes politiques autoritaires. C'est elle aussi qui est en mesure d'appliquer, concrètement, de

nouvelles directives en luttant, par exemple, de manière proactive contre les violences faites aux femmes ou l'évasion fiscale et la corruption. Mais bien sûr, cette responsabilité/prérogative n'est envisageable que si de véritables moyens, à la hauteur des enjeux, sont injectés dans ce secteur à bout de souffle.

3. Renforcer le poids de la société civile et la participation citoyenne

Cette défense de l'État de droit passe également par l'existence de contre-pouvoirs (syndicats, etc.) et d'un tissu associatif disposant d'une légitimité au sein de la société: c'est ce que l'on nomme traditionnellement la «société civile». Tant les médias que cette dernière ont un rôle important à jouer dans le décryptage et la dénonciation ou l'approbation des résolutions prises par les instances au pouvoir, d'autant plus en période d'instabilité [156]. Pour remplir leurs missions, ces organisations ont besoin de moyens humains et d'un financement structurel mais aussi d'un espace public au sein duquel s'exprimer et

d'opportunités de collaboration où leur parole est prise en compte et intégrée à tous les niveaux des processus décisionnels. Cela signifie qu'il est nécessaire de les consulter, par exemple dès les prémisses d'un projet pour le co-construire, du début à la fin.

La société civile effectue, par ailleurs, un travail de terrain conséquent au sein de collectivités locales. Elle s'inscrit en tant que relais direct des préoccupations des citoyen·ne·s voulant participer pleinement au débat public, d'autant plus auprès des franges les plus invisibilées, telles que

« La complexité ainsi que l'opacité des systèmes politiques ne sont pas propices à l'engagement citoyen. »

les minorités et les personnes précarisées. En 2020, notre sondage en ligne sur les impacts du Covid-19 le confirmait: plus d'un quart des répondant·e·s estime qu'une implication active des citoyen·ne·s dans les décisions politiques est une nécessité pour le monde de demain [157].

Mais tant l'Europe que la Belgique font face à un déficit démocratique. La complexité ainsi que l'opacité de ces systèmes politiques ne sont effectivement pas propices à l'engagement citoyen [158]. Pourtant, les enjeux liés à cette dynamique plus participative sont nombreux: lutter contre le sentiment d'impuissance et de désillusion politique, favoriser une meilleure représentativité de la société, créer des liens entre les politiques et la population ou encore réinstaurer une certaine confiance vis-à-vis des institutions en proposant des méthodologies plus transparentes et accessibles [159].

C'est pourquoi un collectif d'expert·e·s réclame, par exemple, « *la création d'un forum permanent et transnational de délibération et de participation citoyenne: une Assemblée Citoyenne européenne* » dans les mois à venir [160]. Pour elles·eux, celle-ci permettrait de développer un projet commun, basé sur la confiance et la solidarité, en créant un espace d'échanges sur les questions cruciales auxquelles l'Europe est et va être confrontée sur le long terme (ex: la crise écologique) [161]. Pour que cette Assemblée fonctionne, celle-ci devrait comprendre « *l'implication directe de citoyens, tirés au sort, représentatifs des identités culturelles et de la diversité de la société – au-delà des divisions partisanes, des intérêts particuliers et des nationalités – dans les prises de décisions* » [162]. Loin de partir d'une page blanche, ce concept pourrait s'inspirer d'autres modèles déjà mis en place, notamment en Belgique.

En effet, le dernier rapport de *The Economist* à ce sujet souligne la capacité, timide mais encourageante, de notre pays à innover en matière d'expériences démocratiques ces trois dernières années [163]. Entre référendums au niveau local et constitution de commissions délibératives au niveau régional et communautaires, les idées ne manquent pas [164]. En Wallonie, 50 citoyen·ne·s ont récemment été sélectionné·e·s pour constituer «un panel citoyen sur le climat» [165] tandis qu'à Bruxelles, 45 citoyen·ne·s et 15 parlementaires se sont engagé·e·s à discuter du déploiement de la 5G et du sans-abrisme sur leur territoire [166]. Mais encore faut-il que ces travaux soient réellement pris en compte par le monde politique... sans que ce dernier ne se dédouane de décisions potentiellement critiquables et

fastidieuses mais fondamentales ! [167] Par ailleurs, la·le Belge peut désormais soumettre un sujet à débattre au Parlement via une pétition, pour autant que celle-ci atteigne les 25 000 signatures [168]. Au-delà de ces avancées, notre pays doit donc continuer à développer des législations à tous les niveaux de pouvoir, d'autant plus au niveau fédéral, pour encourager, favoriser et soutenir la participation citoyenne [169]. Cette stratégie implique une réflexion en termes de budgets alloués, de formation des politicien·ne·s pour qu'elles·ils soient en mesure de porter de telles initiatives et de sensibilisation auprès des citoyen·ne·s aux enjeux de société actuels, via par exemple l'éducation permanente, pour qu'elles·ils y soient réceptifs. Ce dernier volet est également une porte d'entrée.

4. Lutter contre toutes les formes de discrimination, dont le racisme et l'islamophobie

Le racisme et l'islamophobie [170] sont au cœur des programmes de l'extrême droite. Ces partis alimentent et entretiennent ces idéologies excluantes dans la sphère publique. Or, en s'attaquant à celles et ceux qui ne lui «ressemblent pas», l'extrême droite menace en réalité notre société dans son ensemble puisqu'elle nie le principe même d'égalité et ouvre la porte à toutes les formes de discriminations, notamment à l'égard des femmes, des personnes LGBTQI+, âgées, porteuses de handicap, etc. Condamner l'ensemble des manifestations dans ce sens (propos, mesures politiques, actions...) est donc un prérequis indispensable au combat contre les discriminations. Il ne s'agit en aucun cas d'opinions mais de délits punis par la législation belge, sous la loi anti-racisme de 1981 ou encore la loi anti-discrimination de 2007 [171].

Mais cela ne suffit pas. Il s'agit aujourd'hui de lutter activement contre le racisme (tant ordinaire [172]

que structurel [173]). Bien sûr, le système éducatif a une carte à jouer en éduquant les enfants dès le plus jeune âge à la tolérance et au respect de la différence, à travers les cours de citoyenneté ou encore les cours d'histoire. Pour cela, les établissements scolaires doivent s'inscrire en tant qu'espaces non-discriminants où un travail de déconstruction des stéréotypes mais aussi d'information et de sensibilisation, notamment sur l'histoire coloniale (qui participe toujours au racisme actuel) ou des religions, peut s'amorcer [174]. Cette ambition procède, sans surprise, par la formation préalable des enseignant·e·s.

Mais, comme l'indique le sociologue Éric Fassin, «on ne peut pas réduire la question du racisme à un simple problème de préjugés » [175]. Pour opérer un changement en profondeur, il est temps de reconnaître le racisme pour ce qu'il

est : le résultat de rapports de pouvoir, d'un système de domination ancré au sein de notre société depuis des siècles [176], à l'image d'autres formes de discriminations, telles que le sexism ou l'homophobie. La «race» [177] n'est donc pas en soi une réalité biologique (en témoigne d'ailleurs la confusion constante entre couleur de peau, origine, nationalité ou encore religion) mais bien une construction sociale qui vient justifier le maintien d'une structure inégalitaire fondée sur la prétendue supériorité des personnes blanches [178]. Cette dimension collective est fondamentale car elle rend compte de l'ampleur de la problématique. Le racisme n'est pas le fait d'une poignée d'individus d'extrême droite «mauvais»



et racistes, mais bien de l'ensemble de la population [179]. Nous sommes toutes et tous concerné·e·s.

C'est pourquoi «*l'enjeu premier, ce sont les politiques, et non les représentations*» [180]. Ce sont les politiques racistes qui, en réalité, alimentent cette idéologie, la renforcent et la légitiment à grande échelle. Au-delà de dénoncer et d'éduquer, ce sont elles qu'il convient de combattre avec force afin de les supplanter par de véritables engagements contre le racisme. Or, de nombreux partis politiques ont tendance à prohiber les formes de racisme les plus abusives et donc, les plus visibles, et à estimer que le problème est réglé, alors qu'elles·ils continuent, parfois inconsciemment, à prendre des mesures qui entretiennent ces discriminations [181]. En témoigne, par exemple, les débats en Belgique sur l'asile et la migration, dominés par une vision ferme et restrictive, faite d'expulsions et d'accusations non-justifiées [182]. Cette hypocrisie n'est plus acceptable.

Par ailleurs, cela fait près de 20 ans que la Belgique s'est engagée à adopter un plan d'action national contre le racisme... Et le monde associatif l'attend toujours ! L'enjeu est tel qu'une Coalition pour un plan

d'action interfédéral contre la racisme (Coalition NAPAR), composée d'une soixantaine d'organisations belges, s'est formée pour mener des actions de plaidoyer dans ce sens [183]. Soutenir et promouvoir ce type d'initiatives doit s'inscrire dans les priorités gouvernementales actuelles, pour que ces groupements puissent se renforcer, s'organiser et se structurer dans le temps et dans le champ associatif [184]

tel que l'ambitionne, en Belgique, la coalition «Stand-up» [185]. En effet, comme l'indique le sociologue Michael Löwy, ces forces «*qui se situent hors du consensus néolibéral dominant*» sont essentielles pour garantir l'efficacité et la crédibilité d'un véritable mouvement de lutte contre l'extrême droite, qui nécessite largement de dépasser nos frontières pour toucher le niveau européen [186].

CONCLUSION

POUR UN RÉCIT ET UN FRONT COMMUN DE GAUCHE

Cette étude, qui s'inscrit dans un contexte mondial de «multi-crises», nous a permis d'appréhender une série d'enjeux socio-politiques auxquels notre société est confrontée. À l'aube d'une relance «post-Covid», plusieurs voix s'élèvent et soulignent les opportunités mais aussi les menaces qui planent autour de cette période souvent qualifiée de «charnière» pour nos démocraties. L'accroissement des scores électoraux de l'extrême droite, l'érosion d'un rapport de confiance entre l'État et les citoyen·ne·s, la prépondérance d'une vision sécuritaire au sein des politiques publiques ou encore l'atteinte aux droits des minorités se fondent sur

des réalités complexes et entremêlées qui méritent d'être analysées en profondeur, notamment au regard de la crise sanitaire. Celles-ci appellent à des réponses d'urgence, à un plan d'action structuré et concret ainsi qu'à une remise en question de notre système en profondeur. La politologue belge Corinne Gobin le confirme: «*En termes de démocratie, il n'y aura "d'après" que si les classes politiques et économiques dirigeantes sont forcées par la grande majorité des citoyens à changer radicalement de cap*» [187].

Il s'agit aujourd'hui d'une priorité absolue qui implique nécessairement des revendications tant féministes

«La manière dont les événements sont racontés, appréhendés et diffusés dans la sphère publique est en mesure de faire basculer les décisions prises par les instances au pouvoir.»

que sociales et écologiques. En effet, une société inclusive, juste et pérenne ne peut s'envisager qu'au regard d'une lutte renforcée contre toutes les formes de discrimination, où chacun·e a pleinement sa place dans la société. Or, ce projet est aux antipodes des perspectives tant extrémistes et nationalistes que néolibérales actuelles qui oppriment plusieurs fractions de la population (les femmes, les personnes précarisées, la communauté LGBTQI+, etc.) à travers des mécanismes inégalitaires. Tant le désinvestissement dans les services publics, comme la Justice, que le maintien et la mise en place de politiques racistes ou encore l'approche en huis-clos des politiques ne sont pas des fatalités! Des alternatives existent mais celles-ci requièrent de la volonté, de l'engagement, de l'audace et de la persévérance.

Une bataille des récits doit donc s'amorcer au plus vite. En effet, la manière dont les événements sont

racontés, appréhendés et diffusés dans la sphère publique est en mesure de faire basculer les décisions prises par les instances au pouvoir [188]. Or, ces dernières décennies, l'austérité et le repli sur soi sont favorisé·e·s et promu·e·s en tant que solutions face à la crise économique [189], qui, par ailleurs, prime sur les autres crises (sociale, politique, écologique) en raison de la prégnance du paradigme capitaliste. La pandémie et les conséquences qu'elle a engendrées, telles que le dégagement massif de fonds publics, risque à nouveau d'être un prétexte idéal pour imposer cette vision erronée, qui porte pourtant une part de responsabilité conséquente dans cette gestion sanitaire problématique [190]. L'extrême droite, qui cherche à s'imposer en tant que contre-pouvoir face au «business as usual», ne propose, en réalité, aucun projet viable et innovant face à cette mentalité dominante! Au contraire, elle s'y engouffre et tire profit de ce système dévastateur. Cette lecture doit, aujourd'hui, s'imposer.

Dès lors, pour contrecarrer et modifier cette approche néolibérale, prônée comme étant l'unique direction envisageable, il est temps, selon nous, de constituer un front commun fort de gauche, tant en Belgique qu'en Europe, émanant à la fois des citoyen·ne·s, de la société civile et de nos représentant·e·s politiques, en créant des ponts entre ces différents secteurs. Tel est le propos du collectif belge « *Faire front* » [191], « *la question aujourd'hui n'est plus de savoir qui a tort, qui a raison, tant la réponse est évidente. La vraie question est de savoir comment bâtir et défendre ensemble le bien commun. Pour ce faire, il est essentiel d'organiser dès aujourd'hui le débat et la concertation des forces d'émancipation pour permettre à nos récits de se propager pour changer les rapports de force en faveur de la majorité de la population* » [192].

La gauche elle-même doit avoir le courage de se questionner sur ses méthodes d'action et accepter de renoncer à une utopie passée, fondée sur un compromis au sein même du dogme néolibéral. Renverser l'ordre dominant, fait de priviléges et de confort pour les élites au pouvoir, ne se fera pas en un jour ni de manière miraculeuse. Somme toute, ce n'est pas la crise sanitaire en elle-même qui le permettra mais notre capacité « *à mettre en évidence les problèmes générés par la situation historique, à lui donner un sens et à promouvoir des visions politiques et une rationalité économique alternatives* » [193]. C'est pourquoi, dès aujourd'hui, nous, mouvements militants et sociaux, devons nous unir, engager une lutte sans relâche et diffuser notre vision progressiste du monde pour mobiliser le plus grand nombre.



RÉFÉRENCES

[1] LEHERTE Odile, « Ultra droite, extrême droite, droite radicale,... Quels mots pour quelle réalité ? », *RTBF*, 27 janvier 2019, <https://bit.ly/3vIBZ9b> (Consulté le 15 juin 2021).

[2] Voir définition p. 28.

[3] LEHERTE Odile, « Ultra droite, extrême droite, droite radicale,... », *op. cit.*

[4] *Ibid.*

[5] Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Finlande, Islande et Malte.

[6] BIARD Benjamin, « L'extrême droite en Europe occidentale (2004-2019) », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, N° 2420-2421, 2019/15-16, <https://bit.ly/3wIPDVq> (Consulté le 21 juin 2021).

[7] LEHERTE Odile, « Ultra droite, extrême droite, droite radicale,... », *op. cit.*

[8] BIARD Benjamin, « L'extrême droite en Europe occidentale (2004-2019) », *op. cit.*

[9] *Ibid.*

[10] FROIO Caterina, « Comparer les droits extrêmes. État de l'art critique et pistes pour de futurs chantiers de recherche », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 24, 2017/4, <https://bit.ly/3gJdbnK> (Consulté le 21 juin 2021).

[11] MESKO Yuri, « Qu'est-ce que le populisme ? Définir enfin la menace, Jan-Werner Müller, Paris, Premier Parallèle, 2016, 183 p. », *Politique et sociétés*, Vol. 37, N° 1, 2018, <https://bit.ly/3qIKZuk> (Consulté le 21 juin 2021).

[12] Se dit « d'un système qui admet l'existence d'opinions politiques, de courants culturels différents ». Le Robert en ligne, « Pluralisme », <https://bit.ly/3wKYru4> (Consulté le 21 juin 2021).

[13] MESKO Yuri, « Qu'est-ce que le populisme ? ... », *op. cit.*

[14] *Ibid.*

[15] BRUNFAUT Simon, « Jan-Werner Müller : "La pandémie est comme un test de Rorschach. Tout le monde peut y voir ce qu'il a envie d'y voir" », *L'Echo*, 21 août 2020, <https://bit.ly/2TRBrep> (Consulté le 21 juin 2021).

[16] BRUNFAUT Simon, « Jan-Werner Müller... », *op. cit.*

[17] BIARD Benjamin, « L'extrême droite en Europe occidentale (2004-2019) », *op. cit.*

[18] *Ibid.*

[19] PARKER Sébastien, « L'extrême droite en Europe, sous la dir. de Béatrice Giblin, Paris, Éditions La Découverte, 2014, 227 p. », *Politique et Sociétés*, Vol. 35, N° 1, 2016, <https://bit.ly/3vLo7oS> (Consulté le 21 juin 2021).

[20] BOULVAIN Sylvie, « Extrême droite et national-populisme : Histoire d'un poison pour les démocraties européennes », *Analyse CEPAG*, Février 2020, <https://bit.ly/2TSLL5z> (Consulté le 21 juin 2021).

[21] *Ibid.*

[22] Telles que l'augmentation du taux de chômage, la baisse des salaires ou encore l'accroissement des inégalités sociales.

[23] Malgré un flux migratoire inédit lors de cette période en Europe, ce terme est à relativiser au regard du nombre total de migrant·e·s dans le monde et du pourcentage que cela représente par rapport à la population mondiale.

[24] European Trade Union Institute, « L'incertitude économique - et non la crise économique - à l'origine de la montée de l'extrême droite en Europe », 16 janvier 2018, <https://bit.ly/2Sj0syG> (Consulté le 21 juin 2021).

[25] Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, « État de la démocratie dans le monde en 2019. Faire face aux maux et raviver la promesse », 2019, p. 29, <https://bit.ly/3zSlRzl> (Consulté le 21 juin 2021).

[26] Ce contrôle comprend l'efficacité du Parlement, l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'intégrité des médias. *Ibid.*, p.22.

[27] L'espace civique comprend la liberté d'association, la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique. CIVICUS, « Qu'est-ce que l'espace civique ? », <https://bit.ly/3qcdgmS> (Consulté le 21 juin 2021).

[28] GIULIANI Jean-Dominique, « Extrémismes, populismes et nationalismes à l'assaut de l'Europe », *Politique étrangère*, 2016/2, <https://bit.ly/3wK1SAZ> (Consulté le 21 juin 2021).

[29] *Ibid.*

[30] *Ibid.*

[31] Le cordon sanitaire est « un accord politique entre les principales formations de ne pas gouverner avec des partis d'extrême droite, et en l'occurrence avec le Vlaams Belang. » CAUCHIE Charline, « C'est quoi le cordon sanitaire ? Que se passerait-il s'il n'était plus respecté ? », *RTBF*, 26 mai 2019, <https://bit.ly/3xyEK8P> (Consulté le 21 juin 2021).

[32] BOULVAIN Sylvie, « Extrême droite et national-populisme... », *op. cit.*

[33] Supériorité, prééminence de quelqu'un, de quelque chose sur les autres. Larousse, « Suprématie », <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/supr%C3%A9matie/75570>, (Consulté le 21 juin 2021).

[34] GEORIS Vincent, « L'extrême droite belge, identitaire et conspirationniste », *L'Echo*, 9 janvier 2021, <https://bit.ly/2ST7vhA> (Consulté le 21 juin 2021).

[35] *Ibid.*

[36] BRUNFAUT Simon, « Jan-Werner Müller... », *op. cit.*

[37] Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, « État de la démocratie dans le monde... », *op. cit.*

[38] SOULLIER Lucie, « Une année dans la vie des partis d'extrême droite en Europe », *Le Monde*, 10 juin 2020, <https://bit.ly/3vErRc1> (Consulté le 21 juin 2021).

[39] *Ibid.*

[40] *Ibid.*

[41] Loi fondamentale, ensemble des lois fondamentales qui, dans un pays, règle l'organisation et les rapports des pouvoirs publics et, éventuellement, détermine les principes qui régissent les relations des gouvernants et des gouvernés. Larousse, « Constitution », <https://bit.ly/2TKnoHn> (Consulté le 21 juin 2021).

[42] BOUHON Frédéric et al., « L'État belge face à la pandémie de Covid-19 : esquisse d'un régime d'exception », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, N° 2446, 2020/1, <https://bit.ly/2TQGage> (Consulté le 21 juin 2021).

[43] Pour plus d'informations : STULTJENS Eléonore, VIERENDEEL Florence, « La crise sanitaire du Covid-19 : Partir du vécu des citoyen·ne·s pour réinventer le monde de demain », *Étude FPS*, Août 2020, <https://bit.ly/3gV8x4W> (Consulté le 23 juin 2021).

[44] LEGUAY Denis, GAILLARD Bernard, « Il n'y a pas eu de pilotage démocratique de la lutte contre le coronavirus », *Huffington Post*, 19 mai 2020, <https://bit.ly/35KOaCf> (Consulté le 23 juin 2021).

[45] SCOHIER Thibault, « Le prix de la sécurité sanitaire », *Politique*, N° 112, 1er février 2021, <https://bit.ly/3qnE0B8> (Consulté le 23 juin 2021).

[46] *Ibid.*

[47] PERL François, « Suivi des contacts et libertés individuelles », *Politique*, N° 112, 1ier février 2021, <https://bit.ly/3wU4rAH> (Consulté le 23 juin 2021).

[48] GOBIN Corinne, « La démocratie belge à l'épreuve du Covid-19 », *Politique*, 16 juillet 2020, <https://bit.ly/3j540j5> (Consulté le 23 juin 2021).

[49] *Ibid.*

[50] DEFFET Éric, « Les pouvoirs spéciaux seront approuvés ce mercredi en Wallonie », *Le Soir*, 27 octobre 2020, <https://bit.ly/3vPcoWz> (Consulté le 23 juin 2021).

[51] Pour plus d'informations : STULTJENS Eléonore, VIERENDEEL Florence, « La crise sanitaire du Covid-19 : révélatrice à grande échelle des failles de notre système », *Analyse FPS*, Avril 2020, <https://bit.ly/3vNSWtm>. (Consulté le 23 juin 2021) + STULTJENS Eléonore, VIERENDEEL Florence, « La crise sanitaire du Covid-19 : Partir du vécu des citoyen·ne·s... », *op. cit.*

[52] CRISP, « Arrêté », <https://bit.ly/2SProGF> (Consulté le 23 juin 2021).

[53] CRISP, « Hiérarchie des normes », <https://bit.ly/2Skgybc> (Consulté le 23 juin 2021).

[54] À l'époque, le gouvernement Wilmès, alors en affaires courantes et minoritaire, bénéficie des pouvoirs spéciaux du 30 mars au 30 juin 2020.

[55] DEFFET Éric, « Les pouvoirs spéciaux... », *op. cit.*

[56] MOUTON Olivier, « L'État belge condamné à lever toutes les mesures Covid dans les 30 jours », *Le Vif*, 31 mars 2021, <https://bit.ly/3x3v7PL> (Consulté le 23 juin 2021).

[57] DEFFET Éric, « Les pouvoirs spéciaux... », *op. cit.*

[58] Cet organe, censé aider et conseiller les ministres sur le plan juridique, peut pourtant rendre un avis en quelques jours. WALRAVENS Françoise, « L'urgence Covid, la démocratie en question », *RTBF*, 15 décembre 2020, <https://bit.ly/3d83ZHj>. (Consulté le 23 juin 2021).

[59] *Ibid.*

[60] *Ibid.*

[61] *Ibid.*

[62] MOUTON Olivier, « L'État belge... », *op. cit.*

[63] NARINX Alain, « La crise ne justifie plus les entorses à la démocratie », *L'Echo*, 2 février 2021, <https://bit.ly/3qkr3rt> (Consulté le 23 juin 2021).

[64] *Ibid.*

[65] BOUTTE Thierry, « Notre démocratie est-elle affaiblie par le coronavirus ? », *La Libre*, 9 mars 2021, <https://bit.ly/3qr84f1> (Consulté le 23 juin 2021).

[66] LOUTE Alain, « La démocratie sanitaire en danger ? », *Santé conjuguée*, N° 93, Décembre 2020, <https://bit.ly/2SjJvnC> (Consulté le 23 juin 2021).

[67] *Ibid.*

[68] GOBIN Corinne, « La démocratie belge... », *op. cit.*

[69] Pour plus d'informations : PAQUAY Maxime, « Vaccination : entre cacophonie, solidarité internationale, et guerre d'influence », *RTBF*, 19 février 2021, <https://bit.ly/3wQzpd9> (Consulté le 23 juin 2021).

[70] Pour plus d'informations : STULTJENS Eléonore, VIERENDEEL Florence, « La crise sanitaire du Covid-19 : révélatrice... », *op. cit.*

[71] HENIG MARANTZ Robin, « Les experts parlent du risque pandémique depuis des décennies. Pourquoi n'étions-nous pas prêts ? », *National Geographic*, <https://bit.ly/3vKQRhG> (Consulté le 23 juin 2021).

[72] MOUTERDE Perrine, « Naomi Klein : "Seule une réponse très audacieuse à la crise nous mènera quelque part" », *Le Monde*, 7 juin 2020, <https://lstu.fr/Jk0k-VNS> (Consulté le 23 juin 2021).

[73] ROUSSEAU Sandrine, « Nous courons de crise en crise en laissant derrière nous des parcelles de liberté », *Libération*, 4 octobre 2020, <https://lstu.fr/EEJfy5YE> (Consulté le 23 juin 2021).

[74] BRUNFAUT Simon, « Jan-Werner Müller... », *op. cit.*

[75] MOUTERDE Perrine, « Naomi Klein : ... », *op. cit.*

[76] MEYERFELD Bruno, « "Il n'y a plus de limite !" : au Brésil, la déforestation augmente, conséquence indirecte du coronavirus », *Le Monde*, 22 avril 2020, <https://bit.ly/35MHjZa> (Consulté le 23 juin 2021).

[77] Le care recouvre à la fois l'attention portée aux besoins des autres mais aussi l'action de prendre en charge une personne qui n'est pas en mesure de répondre à ses besoins de manière autonome.

[78] Amnesty International, « Hongrie, discrimination et précarité pèsent encore plus sur les femmes », 3 juin 2020, <https://lstu.fr/26fPnjH6> (Consulté le 23 juin 2021).

[79] *Ibid.*

[80] A.T., « La Pologne interdit presque totalement l'avortement, quelle est la situation dans le reste de l'Union européenne ? », *RTBF*, 29 janvier 2021, <https://lstu.fr/BwYfHr-> (Consulté le 23 juin 2021).

[81] SALVESTRONI Justine, « IVG en Pologne : "Le gouvernement profite de la crise pour détruire nos droits" », *Libération*, 15 avril 2020, <https://lstu.fr/JKuacdyY> (Consulté le 23 juin 2021).

[82] CHATIGNOUX Catherine, « La Hongrie brade les droits des homosexuels », *Les Echos*, 15 décembre 2021, <https://lstu.fr/7Rq7d3D4> (Consulté le 24 juin 2021).

[83] *Ibid.*

[84] RAVIER-REGNAT Samuel, « En Pologne, le PiS attise la haine anti-LGBT », *Libération*, 16 juin 2020, <https://lstu.fr/dCt2PQhe> (Consulté le 24 juin 2021).

[85] ORIOL Lucie, « Les zones "sans idéologie LGBT" en Pologne s'étendent de manière inquiétante », *Huffington Post*, 31 janvier 2020, <https://lstu.fr/-AckFBpa> (Consulté le 24 juin 2021).

[86] AFP, « L'UE se déclare "zone de liberté" pour les LGBT en réponse à la Pologne », *Huffington Post*, 11 mars 2021, <https://lstu.fr/m4J8P5pR> (Consulté le 24 juin 2021).

[87] *Ibid.*

[88] *Ibid.*

[89] BUISSON Marine et BIERMÉ Maxime, « Coronavirus : comment l'extrême droite instrumentalise la crise sanitaire », *Le Soir*, 1ier avril 2020, <https://lstu.fr/-7bDwmK> (Consulté le 24 juin 2021).

[90] *Ibid.*

[91] REY Hélène, « Comment la crise alimente et amplifie le populisme », *Les Echos*, 13 décembre 2018, <https://lstu.fr/bMWETEqR> (Consulté le 24 juin 2021).

[92] JAMIN Jérôme, PELTIER Marie, « Complotisme : dépolitiser le débat à tout prix », *Politique*, N° 115, 7 mai 2021, <https://bit.ly/3CxHy9x> (Consulté le 10 août 2021).

[93] *Ibid.*

[94] *Ibid.*

[95] BORNSTEIN Roman, « Le grand remplacement, un virus français (1/5) : à l'origine du mythe », *France culture*, 5 novembre 2019, <https://bit.ly/3AvwDeu> (Consulté le 10 août 2021).

[96] FIORILLI Thierry, « Théories du complot. Un belge sur trois y croit », *Le Vif*, 20 janvier 2021, <https://bit.ly/3ywdkRP> (Consulté le 10 août 2021).

[97] DATH C., GODAERT T., « Investigation : jusqu'où peut mener le complotisme ? Les dangers de ces thèses alternatives », *RTBF*, 25 mai 2021, <https://bit.ly/3CyRNu2> (Consulté le 10 août 2021).

[98] BERTRAND David, « Comment faire face aux théories du complot à l'heure du Covid-19 », *Huffington Post*, 27 novembre 2020, <https://bit.ly/3AwDnZU> (Consulté le 10 août 2021).

[99] ROUSSEL Virginie, « Le complotisme comble des manques, c'est une façon de se rassurer », *La Libre*, 12 mai 2021, <https://bit.ly/2XfP48Q> (Consulté le 10 août 2021).

[100] STOKES Patrick, « Les théories du complot ne sont pas juste de petites histoires rigolotes », *Slate*, 28 juillet 2015, <https://bit.ly/3fLJOjt> (Consulté le 10 août 2021).

[101] COLLARD Yves, « Pourquoi les théories du complot sont désormais si virales ? », *La Libre*, 22 juin 2020, <https://bit.ly/3CDxX14> (Consulté le 10 août 2021).

[102] DATH C., GODAERT T., « Investigation... », *op. cit.*

[103] *Ibid.*

[104] *Ibid.*

[105] Le Figaro.fr, « Les adeptes des théories du complot s'informent d'abord sur les réseaux sociaux », *Le Figaro*, 18 février 2019, <https://bit.ly/2U44M5C> (Consulté le 10 août 2021).

[106] COLLARD Yves, « Pourquoi... », *op. cit.*

[107] *Ibid.*

[108] Pour plus d'informations : VOILLOT Elise, « Fake news : une menace pour nos démocraties ? », *Femmes Plurielles*, 8 mars 2021, <https://bit.ly/3izGIX9> (Consulté le 10 août 2021).

[109] Campagne sur les réseaux sociaux via la création de faux comptes et la diffusion de fausses informations et de vidéos visant à influencer et à manipuler les électrices·eurs Américains.

[110] AUTRAN Frédéric, « Ingérence russe : la méthode troll », *Libération*, 18 décembre 2018, <https://bit.ly/3iCqDLZ> (Consulté le 10 août 2021).

[111] Conspiracy Watch, « Théories du complot : les réseaux sociaux n'expliquent pas tout », 3 janvier 2020, <https://bit.ly/3jlcuep> (Consulté le 10 août 2021).

[112] BREST Aurélien, « Bulles de filtre et chambres d'écho », Fondation Descartes, <https://bit.ly/2VET6He> (Consulté le 10 août 2021).

[113] LELOUP Damien, « Eli Pariser : "Il est vital de résoudre les problèmes de l'information en ligne" », *Le Monde*, 12 septembre 2018, <https://bit.ly/3lOqypu> (Consulté le 10 août 2021).

[114] BREST Aurélien, « Bulles de filtre... », *op. cit.*

[115] *Ibid.*

[116] *Ibid.*

[117] *Ibid.*

[118] SCHLEGEL Linda, « Chambres de secrets ? Les chambres d'écho cognitives et le rôle des médias sociaux dans leur facilitation », *European Eye on Radicalization*, 19 septembre 2019, <https://bit.ly/37u8sRt> (Consulté le 10 août 2021). Ce terme désigne l'inconfort ressenti face à des croyances et/ou des valeurs contradictoires.

[119] DATH C., GODAERT T., « Investigation... », *op. cit.*

[120] LORDON Frédéric, « Le symptôme d'une dépossession », *Le Monde Diplomatique*, Juin 2015, <https://bit.ly/3AsWNj3> (Consulté le 10 août 2021).

[121] *Ibid.*

[122] *Ibid.*

[123] *Ibid.*

[124] Pour plus d'informations : Binaire, « La régulation des contenus en ligne : Charybde en prévenant Scylla », *Le Monde*, 21 novembre 2019, <https://bit.ly/37vOISH> (Consulté le 10 août 2021).

[125] BERTRAND David, « "Eux" et "Nous" ou les dangers de la polarisation », *Huffington Post*, 6 mars 2021, <https://bit.ly/3fRIQn7> (Consulté le 10 août 2021).

[126] ROGEAU Olivier, « Complotisme : Le plus grand danger ? La polarisation de l'opinion », *Le Vif*, 21 janvier 2021, <https://bit.ly/3iBrETw> (Consulté le 10 août 2021).

[127] Telles que les femmes, les personnes précarisées et/ou racisées et/ou LGBTQI+.

[128] Principales familles politiques belges : le libéralisme, le socialisme et la démocratie chrétienne.

[129] HAJJI Azzedine, « Les deux fronts de la lutte contre l'extrême droite », *La Revue Nouvelle*, N° 7, 2019, <https://bit.ly/3xPslrS> (Consulté le 24 juin 2021).

[130] GIBLIN Béatrice, « Extrême droite en Europe : une analyse géopolitique », *Hérodote*, N° 144, 2012/1, <https://bit.ly/3j7z5Td> (Consulté le 24 juin 2021).

[131] L'extrême droite française, parti désormais nommé « Rassemblement national ».

[132] DÉZÉ Alexandre, « La "désidabolisation". Une nouvelle stratégie ? », dans CRÉPON Sylvain et al., *Les faux-semblants du Front national*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, <https://bit.ly/35O34aR> (Consulté le 24 juin 2021).

[133] HAJJI Azzedine, « Les deux fronts... », *op. cit.*

[134] BUISSON Marine, « Ce que l'on gagne à banaliser l'extrême droite », *Le Soir*, 7 février 2020, <https://bit.ly/2Uu72D3> (Consulté le 24 juin 2021).

[135] *Ibid.*

[136] *Ibid.*

[137] Couverture médiatique, accès à des subventions, etc.

[138] BUISSON Marine, « Ce que l'on gagne... », *op. cit.*

[139] Les Nations Unies, « Qu'est-ce que l'état de droit ? », <https://bit.ly/2U0BswF> (Consulté le 24 juin 2021).

[140] Commission Européenne, « Rapport 2020 sur l'état de droit - Questions et réponses », 30 septembre 2020, <https://bit.ly/2UATKEX> (Consulté le 24 juin 2021).

[141] Commission Européenne, « Rapport 2020 sur l'état de droit. La situation de l'état de droit dans l'Union européenne », Bruxelles, 30 septembre 2020, <https://bit.ly/3gS7BPL> (Consulté le 24 juin 2021).

[142] *Ibid.*

[143] Commission Européenne, « Rapport 2020 sur l'état de droit. La situation... », *op. cit.*

[144] En ce compris l'assainissement de nos services publics, la mise en place de politiques d'austérité ou encore la prégnance des intérêts économiques.

[145] GILLET Éric, « Prenons garde à ne pas tomber dans des simulacres de démocratie », *La Libre*, 11 février 2021, <https://bit.ly/35MUHfw> (Consulté le 24 juin 2021).

[146] SCOHIER Thibault, « Le prix de la sécurité sanitaire », *op. cit.*

[147] *Ibid.*

[148] BOUTTE Thierry, « Notre démocratie... », *op. cit.*

[149] *Ibid.*

[150] KAISERGRUBER Sébastien, « Coronavirus : le retour à l'Etat de droit est une urgence absolue », *La Libre*, 14 octobre 2020, <https://bit.ly/3d97Kw8> (Consulté le 24 juin 2021). Principe selon lequel le droit doit être accessible et compréhensible et permettre aux sujets de prévoir les conséquences juridiques de leurs actes ou comportements.

[151] GOBIN Corinne, « La démocratie belge... », *op. cit.*

[152] Communication disparate, manque de transparence, difficultés de coopération et de coordination,...

[153] VOY-GILLIS Anaïs, « Europe : l'irrésistible montée des partis d'extrême droite », *La Nouvelle République*, 26 mai 2020, <https://bit.ly/3gP49Wf> (Consulté le 24 juin 2021).

[154] GILLET Éric, « Prenons garde... », *op. cit.*

[155] *Ibid.*

[156] Commission Européenne, « Rapport 2020 sur l'état de droit. La situation... », *op. cit.*

[157] STULTJENS Eléonore, VIERENDEEL Florence, « La crise sanitaire du Covid-19 : Partir du vécu des citoyen·ne·s... », *op. cit.*

[158] LODEWIJCKX Iona, « La Belgique a-t-elle (encore) un problème avec la participation citoyenne ? », *La Libre*, 3 mai 2020, <https://bit.ly/3zQJ70S> (Consulté le 24 juin 2021).

[159] FAYOUMI Wahoub, « La démocratie peut-elle être réveillée par la participation citoyenne ? », *RTBF*, 11 février 2021, <https://bit.ly/3d91Vyl> (Consulté le 24 juin 2021).

[160] Un collectif de signataires, « Carte blanche : Manifeste pour une assemblée citoyenne européenne », *Le Soir*, 8 mars 2021, <https://bit.ly/3d52c5N> (Consulté le 24 juin 2021).

[161] Un collectif de signataires, « Carte blanche : Manifeste... », *op. cit.*

[162] *Ibid.*

[163] LODEWIJCKX Iona, « La Belgique... », *op. cit.*

[164] *Ibid.*

[165] DE MUELENAERE Michel, « La Wallonie soumet le climat à la participation citoyenne », *Le Soir*, 14 février 2021, <https://bit.ly/3xKWAwf> (Consulté le 24 juin 2021).

[166] FAYOUMI Wahoub, « La démocratie... », *op. cit.*

[167] DE MUELENAERE Michel, « La Wallonie... », *op. cit.*

[168] LODEWIJCKX Iona, « La Belgique... », *op. cit.*

[169] *Ibid.*

[170] « L'islamophobie inclut la suspicion, le dégoût ou la haine d'individus - ou du groupe - musulmans, considérant leur "musulmanité" réelle ou supposée comme un trait négatif. Elle renvoie donc à une logique raciale, et non pas simplement théologique, et peut prendre plusieurs formes, à travers des attitudes, des comportements, des discours et des images. [...] L'islamophobie [ne se réduit pas] à l'hostilité envers une religion car [...] les préjugés s'appuient simultanément sur des signes de race, de culture et d'appartenance. [Elle se comprend donc] comme une autre forme de racialisation ou de racisme. » MEER Nasar, « L'islamophobie, un racisme à l'égard des Musulmans européens », *Hommes & migrations*, N° 1324, 2019/1, <https://bit.ly/3iVNfFl> (Consulté le 28 juillet 2021).

[171] Belgium.be, « Discrimination », <https://bit.ly/3d5Ux7a> (Consulté le 24 juin 2021).

[172] Qui se manifeste à travers des remarques, des préjugés ou encore des raccourcis formulés au quotidien et normalisés dans la société qui constituent en réalité des micro-agressions pour les personnes concernées et alimentent le racisme structurel.

[173] Qui se manifeste au sein de toutes les strates de la société, dans la manière dont elle est construite, dont elle fonctionne et dont elle est appréhendée.

[174] La Ligue de l'Enseignement, « Réagir face au racisme dans l'enseignement », 10 décembre 2020, <https://bit.ly/3wYtBOE> (Consulté le 24 juin 2021).

[175] Amnesty International, « Racisme ordinaire », Décoder le monde, Novembre 2020, <https://bit.ly/3j8BahC> (Consulté le 24 juin 2021).

[176] *Ibid.*

[177] La notion de « race » a, originellement, été utilisée pour catégoriser les êtres humains sur base de caractéristiques physiques et/ou culturelles, de manière tout à fait erronée. Aujourd'hui, certains milieux militants se revendiquent en tant que « groupe racisé » (réappropriation du terme) afin de visibiliser les discriminations dont elles-ils sont victimes dans la société sur base de cette supposée « race », qui, elles, sont bien réelles et ne peuvent être passées sous silence.

[178] PEREIRA Irène, « La race : une construction sociale », *Le Courrier*, 4 juillet 2017, <https://bit.ly/35QoAvu> (Consulté le 24 juin 2021).

[179] La Ligue de l'Enseignement, « Réagir... », *op. cit.*

[180] Amnesty International, « Racisme... », *op. cit.*

[181] *Ibid.*

[182] FADIL Nadia, MARTINIELLO Marco, « Racisme et antiracisme en Belgique », *Fédéralisme Régionalisme*, Vol. 20, 2020, <https://bit.ly/3gRSMgZ> (Consulté le 24 juin 2021).

[183] Pour plus d'informations : <https://www.naparbelgium.org/a-propos>

[184] LOWY Michael, « Dix thèses sur l'extrême droite en Europe », *Lignes*, N° 45, 2014/3, <https://bit.ly/3qljEfA> (Consulté le 24 juin 2021).

[185] Pour plus d'informations : <https://standupcoalition.home.blog/>

[186] LOWY Michael, « Dix thèses... », *op. cit.*

[187] GOBIN Corinne, « La démocratie belge... », *op. cit.*

[188] Faire Front, « Texte fondateur », <https://bit.ly/3vZg3RS> (Consulté le 24 juin 2021).

[189] Via une démarche tout à fait hypocrite où les pertes sont collectivisées (l'ensemble de la société paie) mais les profits sont privatisés (les détentrices-teurs de capitaux les conservent). SHEIKH HASSAN Nabil, « Contre le retour à l'anormal, la lutte sociale », *Politique*, N° 112, 1ier février 2021, <https://bit.ly/3wXdRvh> (Consulté le 24 juin 2021).

[190] Le désinvestissement dans les soins de santé, opéré ces dernières années sous couvert de restrictions budgétaires « inévitables », menant à l'asphyxie de nos hôpitaux durant cette pandémie, en est un exemple.

[191] Pour plus d'informations : <http://www.fairefront.be/>

[192] Faire Front, « Texte fondateur », *op. cit.*

[193] PLEYERS Geoffrey, « Les mouvements sociaux dans le monde d'après », *Politique*, N° 112, 1ier février 2021, <https://bit.ly/2Uq1IGc> (Consulté le 24 juin 2021).

BIBLIOGRAPHIE

Articles de presse

AFP, « L'UE se déclare "zone de liberté" pour les LGBT en répons à la Pologne », *Huffington Post*, 11 mars 2021, <https://lstu.fr/m4J8P5pR>.

A.T., « La Pologne interdit presque totalement l'avortement, quelle est la situation dans le reste de l'Union européenne? », *RTBF*, 29 janvier 2021, <https://lstu.fr/BwYfHr->.

AUTRAN Frédéric, « Ingérence russe : la méthode troll », *Libération*, 18 décembre 2018, <https://bit.ly/3iCqDL7>.

BERTRAND David, « Comment faire face aux théories du complot à l'heure du Covid-19 », *Huffington Post*, 27 novembre 2020, <https://bit.ly/3AwDnZU>.

BERTRAND David, « "Eux" et "Nous" ou les dangers de la polarisation », *Huffington Post*, 6 mars 2021, <https://bit.ly/3fRIQn7>.

Binaire, « La régulation des contenus en ligne: Charybde en prévenant Scylla », *Le Monde*, 21 novembre 2019, <https://bit.ly/37vOISH>.

BORNSTEIN Roman, « Le grand remplacement, un virus français (1/5): à l'origine du mythe », *France culture*, 5 novembre 2019, <https://bit.ly/3AvwDeu>.

BOUTTE Thierry, « Notre démocratie est-elle affaiblie par le coronavirus? », *La Libre*, 9 mars 2021, <https://bit.ly/3qr84f1>.

BRUNFAUT Simon, « Jan-Werner Müller : "La pandémie est comme un test de Rorschach. Tout le monde peut y voir ce qu'il a envie d'y voir" », *L'Echo*, 21 août 2020, <https://bit.ly/2TRBrep>.

BUISSON Marine et BIERMÉ Maxime, « Coronavirus : comment l'extrême droite instrumentalise la crise sanitaire », *Le Soir*, 1ier avril 2020, <https://lstu.fr/-7bDwmK>.

CAUCHIE Charline, « C'est quoi le cordon sanitaire ? Que se passerait-il s'il n'était plus respecté? », *RTBF*, 26 mai 2019, <https://bit.ly/3xyEK8P>.

CHATIGNOUX Catherine, « La Hongrie brade les droits des homosexuels », *Les Echos*, 15 décembre 2021, <https://lstu.fr/7Rq7d3D4>.

COLLARD Yves, « Pourquoi les théories du complot sont désormais si virales? », *La Libre*, 22 juin 2020, <https://bit.ly/3CDxX14>.

DATH C., GODAERT T., « Investigation : jusqu'où peut mener le complotisme? Les dangers de ces thèses alternatives », *RTBF*, 25 mai 2021, <https://bit.ly/3CyRNu2>.

DE MUELENAERE Michel, «La Wallonie soumet le climat à la participation citoyenne», *Le Soir*, 14 février 2021, <https://bit.ly/3xKWAwf>.

DEFFET Éric, «Les pouvoirs spéciaux seront approuvés ce mercredi en Wallonie», *Le Soir*, 27 octobre 2020, <https://bit.ly/3vPcoWz>.

European Trade Union Institute, «L'incertitude économique - et non la crise économique - à l'origine de la montée de l'extrême droite en Europe», 16 janvier 2018, <https://bit.ly/2Sj0syG>.

FAYOUMI Wahoub, «La démocratie peut-elle être réveillée par la participation citoyenne?», *RTBF*, 11 février 2021, <https://bit.ly/3d91Vyl>.

FIORILLI Thierry, «Théories du complot. Un belge sur trois y croit», *Le Vif*, 20 janvier 2021, <https://bit.ly/3ywdkRP>.

GEORIS Vincent, «L'extrême droite belge, identitaire et conspirationniste», *L'Echo*, 9 janvier 2021, <https://bit.ly/2ST7vhA>.

GILLET Éric, «Prenons garde à ne pas tomber dans des simulacres de démocratie», *La Libre*, 11 février 2021, <https://bit.ly/35MUHfw>.

KAISERGRUBER Sébastien, «Coronavirus : le retour à l'Etat de droit est une urgence absolue», *La Libre*, 14 octobre 2020, <https://bit.ly/3d97Kw8>.

Le Figaro.fr, «Les adeptes des théories du complot s'informent d'abord sur les réseaux sociaux», *Le Figaro*, 18 février 2019, <https://bit.ly/2U44M5C>.

LEGUAY Denis, GAILLARD Bernard, «Il n'y a pas eu de pilotage démocratique de la lutte contre le coronavirus», *Huffington Post*, 19 mai 2020, <https://bit.ly/35KOaCf>.

LEHERTE Odile, «Ultra droite, extrême droite, droite radicale,... Quels mots pour quelle réalité?», *RTBF*, 27 janvier 2019, <https://bit.ly/3vIBZ9b>.

LELOUP Damien, «Eli Pariser : "Il est vital de résoudre les problèmes de l'information en ligne"», *Le Monde*, 12 septembre 2018, <https://bit.ly/3lOqypu>.

LODEWIJCKX Iona, «La Belgique a-t-elle (encore) un problème avec la participation citoyenne?», *La Libre*, 3 mai 2020, <https://bit.ly/3zQJ70S>.

LORDON Frédéric, «Le symptôme d'une dépossession», *Le Monde Diplomatique*, Juin 2015, <https://bit.ly/3AsWNi3>.

LOUTE Alain, «La démocratie sanitaire en danger?», *Santé conjuguée*, N° 93, Décembre 2020, <https://bit.ly/2SjJvnC>.

MOUTERDE Perrine, «Naomi Klein : "Seule une réponse très audacieuse à la crise nous mènera quelque part"», *Le Monde*, 7 juin 2020, <https://lstu.fr/Jk0k-VNS>.

MOUTON Olivier, « L'État belge condamné à lever toutes les mesures Covid dans les 30 jours », *Le Vif*, 31 mars 2021, <https://bit.ly/3x3v7PL>.

NARINX Alain, « La crise ne justifie plus les entorses à la démocratie », *L'Echo*, 2 février 2021, <https://bit.ly/3qkr3rt>.

ORIOL Lucie, « Les zones "sans idéologie LGBT" en Pologne s'étendent de manière inquiétante », *Huffington Post*, 31 janvier 2020, <https://lstu.fr/-AcKFBpa>.

PAQUAY Maxime, « Vaccination: entre cacophonie, solidarité internationale, et guerre d'influence », *RTBF*, 19 février 2021, <https://bit.ly/3wQzpd9>.

PEREIRA Irène, « La race: une construction sociale », *Le Courier*, 4 juillet 2017, <https://bit.ly/35QoAvu>.

RAVIER-REGNAT Samuel, « En Pologne, le PiS attise la haine anti-LGBT », *Libération*, 16 juin 2020, <https://lstu.fr/dCt2PQhe>.

ROGEAU Olivier, « Complotisme: Le plus grand danger? La polarisation de l'opinion », *Le Vif*, 21 janvier 2021, <https://bit.ly/3iBrETw>.

ROUSSEAU Sandrine, « Nous courons de crise en crise en laissant derrière nous des parcelles de liberté », *Libération*, 4 octobre 2020, <https://lstu.fr/EEJfy5YE>.

.

ROUSSEL Virginie, « Le complotisme comble des manques, c'est une façon de se rassurer », *La Libre*, 12 mai 2021, <https://bit.ly/2XfP48Q>.

SALVESTRONI Justine, « IVG en Pologne: "Le gouvernement profite de la crise pour détruire nos droits" », *Libération*, 15 avril 2020, <https://lstu.fr/JKuacdyY>.

SOULLIER Lucie, « Une année dans la vie des partis d'extrême droite en Europe », *Le Monde*, 10 juin 2020, <https://bit.ly/3vErRc1>

STOKES Patrick, « Les théories du complot ne sont pas juste de petites histoires rigolotes », *Slate*, 28 juillet 2015, <https://bit.ly/3fLJOjt>.

Un collectif de signataires, « Carte blanche: Manifeste pour une assemblée citoyenne européenne », *Le Soir*, 8 mars 2021, <https://bit.ly/3d52c5N>.

VOILLOT Elise, « *Fake news*: une menace pour nos démocraties? », *Femmes Plurielles*, 8 mars 2021, <https://bit.ly/3izGlX9>.

VOY-GILLIS Anaïs, « Europe: l'irrésistible montée des partis d'extrême droite », *La Nouvelle République*, 26 mai 2020, <https://bit.ly/3gP49Wf>.

WALRAVENS Françoise, « L'urgence Covid, la démocratie en question », *RTBF*, 15 décembre 2020, <https://bit.ly/3d83ZHj>.

Articles scientifiques

BIARD Benjamin, «L'extrême droite en Europe occidentale (2004-2019)», *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2420-2421, 2019/15-16, <https://bit.ly/3wIPDVq>.

BOUHON Frédéric et al., «L'État belge face à la pandémie de Covid-19: esquisse d'un régime d'exception», *Courrier hebdomadaire du CRISP*, N° 2446, 2020/1, <https://bit.ly/2TQGage>.

DÉZÉ Alexandre, «La "dédiabolisation". Une nouvelle stratégie?», dans CRÉPON Sylvain et al., *Les faux-semblants du Front national*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, <https://bit.ly/35O34aR>.

FADIL Nadia, MARTINIELLO Marco, «Racisme et antiracisme en Belgique», *Fédéralisme Régionalisme*, Vol. 20, 2020, <https://bit.ly/3gRSMgZ>.

FROILO Caterina, «Comparer les droits extrêmes. État de l'art critique et pistes pour de futurs chantiers de recherche», *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 24, 2017/4, <https://bit.ly/3gJdbnK>.

GIBLIN Béatrice, «Extrême droite en Europe: une analyse géopolitique», *Hérodote*, N° 144, 2012/1, <https://bit.ly/3j7z5Td>.

GIULIANI Jean-Dominique, «Extrémismes, populismes et nationalismes à l'assaut de l'Europe», *Politique étrangère*, 2016/2, <https://bit.ly/3wK1SAZ>.

GOBIN Corinne, «La démocratie belge à l'épreuve du Covid-19», *Politique*, 16 juillet 2020, <https://bit.ly/3j540j5>.

HAJJI Azzedine, «Les deux fronts de la lutte contre l'extrême droite», *La Revue Nouvelle*, N° 7, 2019, <https://bit.ly/3xPslrS>.

JAMIN Jérôme, PELTIER Marie, «Complotisme: dépolitiser le débat à tout prix», *Politique*, N° 115, 7 mai 2021, <https://bit.ly/3CxHy9x>.

LOWY Michael, «Dix thèses sur l'extrême droite en Europe», *Lignes*, N° 45, 2014/3, <https://bit.ly/3qljFfA>.

MEER Nasar, «L'islamophobie, un racisme à l'égard des Musulmans européens», *Hommes & migrations*, N° 1324, 2019/1, <https://bit.ly/3iVNfEl>.

MESKO Yuri, «Qu'est-ce que le populisme ? Définir enfin la menace», Jan-Werner Müller, Paris, Premier Parallèle, 2016, 183 p.», *Politique et sociétés*, Vol. 37, N° 1, 2018, <https://bit.ly/3qlKZuk>.

PARKER Sébastien, «L'extrême droite en Europe, sous la dir. de Béatrice Giblin, Paris, Éditions La Découverte, 2014, 227 p.» *Politique et Sociétés*, Vol. 35, N° 1, 2016, <https://bit.ly/3vLo7oS>.

PERL François, «Suivi des contacts et libertés individuelles», *Politique*, N° 112, 1ier février 2021, <https://bit.ly/3wU4rAH>.

PLEYERS Geoffrey, «Les mouvements sociaux dans le monde d'après», *Politique*, N° 112, 1ier février 2021, <https://bit.ly/2Uq1IGc>.

SCOHIER Thibault, «Le prix de la sécurité sanitaire», *Politique*, N° 112, 1ier février 2021, <https://bit.ly/3qnE0B8>.

SHEIKH HASSAN Nabil, «Contre le retour à l'anormal, la lutte sociale», *Politique*, N° 112, 1ier février 2021, <https://bit.ly/3wXdRvh>.

Analyses et études

BOULVAIN Sylvie, «Extrême droite et national-populisme: Histoire d'un poison pour les démocraties européennes», Analyse CEPAG, Février 2020, <https://bit.ly/2TSLL5z>.

Commission Européenne, «Rapport 2020 sur l'état de droit. La situation de l'état de droit dans l'Union européenne», Bruxelles, 30 septembre 2020, <https://bit.ly/3gS7BPL>.

Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, «État de la démocratie dans le monde en 2019. Faire face aux maux et raviver la promesse», 2019, <https://bit.ly/3zSIRzl>.

STULTJENS Eléonore, VIERENDEEL Florence, «La crise sanitaire du Covid-19: Partir du vécu des citoyen·ne·s pour réinventer le monde de demain», Étude FPS, Août 2020, <https://bit.ly/3gV8x4W>.

STULTJENS Eléonore, VIERENDEEL Florence, «La crise sanitaire du Covid-19: révélatrice à grande échelle des failles de notre système», Analyse FPS, Avril 2020, <https://bit.ly/3vNSWtm>.

Pages web

Amnesty International, «Hongrie, discrimination et précarité pèsent encore plus sur les femmes», 3 juin 2020, <https://lstu.fr/26fPnjH6>.

Amnesty International, «Racisme ordinaire», *Décoder le monde*, Novembre 2020, <https://bit.ly/3j8BahC>.

Belgium.be, «Discrimination», <https://bit.ly/3d5Ux7a>.

BREST Aurélien, «Bulles de filtre et chambres d'écho», *Fondation Descartes*, <https://bit.ly/2VET6He>.

CIVICUS, «Qu'est-ce que l'espace civique?», <https://bit.ly/3qcdgmS>.

Commission Européenne, «Rapport 2020 sur l'état de droit - Questions et réponses», 30 septembre 2020, <https://bit.ly/2UATKEX>.

Conspiracy Watch, «Théories du complot : les réseaux sociaux n'expliquent pas tout», 3 janvier 2020, <https://bit.ly/3jlcuep>.

CRISP, «Arrêté», <https://bit.ly/2SProGF>.

CRISP, «Hiérarchie des normes», <https://bit.ly/2Skgybc>.

Faire Front, «Texte fondateur», <https://bit.ly/3vZg3RS>.

HENIG MARANTZ Robin, «Les experts parlent du risque pandémique depuis des décennies. Pourquoi n'étions-nous pas prêts?», *National Geographic*, <https://bit.ly/3vKQRhG>.

a Ligue de l'Enseignement, «Réagir face au racisme dans l'enseignement», 10 décembre 2020, <https://bit.ly/3wYtBOE>.

Larousse, «Constitution», <https://bit.ly/2TKnoHn>.

Larousse, «Suprématie», <https://bit.ly/3qjSHFz>.

Le Robert en ligne, «Pluralisme», <https://bit.ly/3wKYru4>.

Les Nations Unies, «Qu'est-ce que l'état de droit?», <https://bit.ly/2U0BswF>.

SCHLEGEL Linda, «Chambres de secrets ? Les chambres d'écho cognitives et le rôle des médias sociaux dans leur facilitation», *European Eye on Radicalization*, 19 septembre 2019, <https://bit.ly/37u8sRt>.

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un mouvement féministe de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Regroupant 9 régionales et plus de 200 comités locaux, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, nous menons des actions et militons pour les droits des femmes: émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité,...

Nous faisons partie du réseau associatif de Solidaris. En tant que mouvement mutualiste, nous menons des actions et militons contre les inégalités de santé.

Pour contacter notre service études :
Fanny Colard - fanny.colard@solidaris.be - 02/515.06.26.

Avec le soutien de :



Éditrice responsable : Anne
Spitals, Place St-Jean, 1-2, 1000
Bruxelles.
Tel : 02/515.04.01.